

Le *magazine* de Pont-Péan

MUNICIPALITÉ - PENSER L'AVENIR - VIVRE À PONT-PÉAN

DOSSIER

BÂTIMENT DE LA MINE UNE HISTOIRE À CO-CONSTRUIRE



N° 157
MARS
2021

pontpean.fr



MUNICIPALITÉ

CONSEILS MUNICIPAUX - p.04

EXPRESSION POLITIQUE - p.05

AGENTS - p.06

ADMINISTRATIF - p.07

PENSER L'AVENIR

PETITE ENFANCE - p.08

ENFANCE - p.09

BIODIVERSITÉ - p.10

TRAME VERTE ET BLEUE - p.14

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE - p.15

BÂTIMENT DE LA MINE - p.16

HISTOIRE - p.20

FISSURES - p.22

FERME SOLAIRE - p.24

SOCIAL - p.26

VIVRE À PONT-PÉAN

ESPACES VERTS - p.28

URBANISME - p.29

RENNES MÉTROPOLE - p.30

EAU DU BASSIN RENNAIS - p.31

CCAS - DÉFENSE - p.32

JEUNESSE - p.33

MÉDIATHÈQUE - p.34

ESPACE BEAUSOLEIL - p.36

ASSOCIATIONS - p.38

SANTÉ - p.42

INFOS PRATIQUES - p.43

L'AGENDA - P.44





Michel DEMOLDER
Maire de Pont-Péan

ÉDITO

Chères Pont-Péannaises, chers Pont-Péannais,

Nous vivons avec la covid-19 depuis maintenant une année et ce virus a chamboulé nos vies et notre organisation sociale en isolant notamment nos seniors et en amplifiant la précarité de nos jeunes. Cependant, cette année a aussi été source de solidarité et de remises en question du modèle économique dominant, lequel met gravement en danger notre planète et l'avenir de tous les êtres vivants.

Plus que jamais, nous aurons à construire ensemble le monde de demain en nous appuyant sur des valeurs de solidarité, de partage et de respect de notre environnement.

Pour l'heure, la première préoccupation est de freiner cette épidémie et je salue l'ouverture depuis le 16 mars d'un centre de vaccination au Parc Expo de Bruz. Cette initiative du Maire de Bruz, appuyée par les Maires des communes environnantes, va permettre d'accélérer la campagne de vaccination grâce à la mobilisation des professionnels de santé sur notre territoire. Pour permettre l'organisation de ce centre, des agents des communes sont mis à disposition afin de faciliter l'accueil et l'orientation des personnes venant se faire vacciner. Nous espérons que l'accélération de la campagne de vaccination permettra d'éviter des mesures plus contraignantes que celles du couvre-feu.

Le conseil municipal a voté, le 15 mars, les comptes administratifs 2020 et le budget primitif 2021. Les ressources de la commune sont saines grâce aux efforts déployés sur les mandats précédents. Tout en respectant notre engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition sur la Taxe sur le Foncier Bâti, nos capacités d'investissement seront importantes au cours de ce mandat. L'année 2021 verra la fin du remboursement de l'emprunt contracté par la municipalité en 2002 pour construire l'Espace Beausoleil (2 600 000 € à l'époque), ce qui permet de pouvoir emprunter en fonction de l'évolution des projets.

Les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire vont se poursuivre cette année avec notamment la réfection de la toiture du bâtiment le plus ancien. Nous profitons de cette restauration pour installer des panneaux solaires sur une surface de 200 m², ce qui fournira une production d'énergie 2 fois supérieure à la consommation de ce bâtiment. Le surplus d'énergie renouvelable produite sera revendu au réseau public lors des périodes de vacances scolaires. Cette démarche a été précédée d'un diagnostic fait par l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes) qui a étudié les potentiels de production d'énergie renouvelable sur les sites et bâtiments communaux. Cette démarche, outre le fait de réduire nos charges de consommation électrique, diminue notre empreinte carbone. **Dans tous les nouveaux projets, nous serons attentifs aux processus constructifs permettant cette réduction de notre empreinte carbone.**

Dans ce contexte difficile lié à la crise sanitaire, je remercie les élus et les agents pour leur implication de tous les jours à mener à bien les projets structurants nécessaires au développement de notre commune.



L'ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

7 DÉCEMBRE 2020

Renouvellement convention FGDON 35

La commune renouvelle sa convention auprès de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles 35 pour la période 2021/2024.

Convention crèche VivaMini et médiathèque

Une convention est signée entre la médiathèque municipale et la crèche VivaMini de Pont-Péan visant à contractualiser le prêt de documents (livres, magazines et CD) auprès du public de la crèche (10 enfants de 0 à 3 ans).

Tarifs municipaux 2021

Les tarifs municipaux restent identiques à 2020 excepté les tarifs périscolaire, ALSH et activités jeunesse qui augmentent de 1%. Retrouvez l'intégralité des tarifs sur pontpean.fr

25 JANVIER 2021

Production mutualisée de plantes

Les villes de Pont-Péan, Orgères, Saint-Erblon et Chartres-de-Bretagne signent une convention de mutualisation de la production des plantes vivaces et bisannuelles afin d'en réduire les coûts et optimiser le rendement.

Convention d'attribution fonds de concours métropolitain

Rennes Métropole verse au profit de la commune de Pont-Péan une subvention « de fonds de concours » d'un montant de 120 000 € HT dans le cadre de l'opération de rénovation énergétique du groupe scolaire Lucie Aubrac estimée à 415 015 € HT.

Adhésion ALEC

La commune renouvelle son adhésion à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes dont l'objectif est d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques et verse une cotisation de 7 041.65 €, dont le montant est calculé en fonction du nombre d'habitants.

Cotisation piscine de la Conterrie

Les communes du syndicat intercommunal de la piscine de la Conterrie versent par anticipation 50% de la cotisation 2020 pour pallier aux difficultés financières qu'il rencontre inhérentes à la crise sanitaire et à la fermeture de ses équipements.

Validation APD bâtiment de la mine

Le conseil municipal a approuvé l'avant-projet définitif relatif à la réhabilitation et à l'extension de l'ancien bâtiment administratif de la mine de Pont-Péan pour un usage de médiathèque, de locaux associatifs et d'espace d'exposition de mise en valeur du patrimoine.

Tout savoir sur le projet : lecarreaupontpean.fr

15 FÉVRIER 2021

Crédits scolaires

Dans le cadre de l'attribution des subventions scolaires 2021 aux écoles de Pont-Péan, les crédits « fournitures et équipements scolaires » sont calculés au prorata du nombre d'enfants scolarisés. Le crédit prévu pour l'achat de matériel pédagogique collectif est, quant à lui, calculé au prorata du nombre de classes.

école maternelle		
160 élèves	6 classes	15 903 €
école élémentaire		
243 élèves	10 classes	32 139 €

Adhésion BRUDED

La commune renouvelle son adhésion auprès de l'association BRUDED pour la durée du mandat. La cotisation 2021 s'élève à 1 362,90 € (0.30 X 4 543 habitants).

Crèche Mille Pattes

Conformément à la convention quadripartite, qui lie la commune à la crèche associative Mille Pattes, la participation financière s'élevant à 31 625 € calculée sur la base du nombre de places réservées pour Pont-Péan (6 places) est inscrite au budget 2021.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

Le conseil municipal prend acte du rapport d'orientations budgétaires.

EN DIRECT SUIVEZ LES CONSEILS MUNICIPAUX
SUR FACEBOOK LIVE @VilledePontPean

**RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ
DES COMPTES-RENDUS
DE CONSEILS MUNICIPAUX
SUR :**

www.pontpean.fr



EXPRESSION DE LA MAJORITÉ

Depuis la mise en place du couvre-feu, les séances du conseil municipal ne pouvaient accueillir les habitants désireux de suivre les débats ou de poser des questions en fin de séance. Notre groupe d'élus de la majorité a ainsi proposé l'enregistrement des présentations et débats de façon à permettre aux habitants d'avoir accès aux décisions et aux votes du conseil municipal. Cette pratique d'enregistrement et de diffusion en direct est de plus en plus utilisée par d'autres collectivités territoriales. Ce sont plusieurs dizaines de personnes qui se sont ainsi connectées pour suivre les deux derniers conseils municipaux.

Cohérents dans nos engagements, nous avons voté la Phase Avant-Projet Définitif (APD) de la réhabilitation et extension du bâtiment de la Mine tel que décrit dans ce magazine. Le projet a été présenté aux associations qui utiliseront les locaux à usage associatif de façon à revoir les aménagements avant de lancer la phase PRO et les marchés publics. Sur ce type de bâtiment municipal, les espaces doivent être conçus pour une population qui va croître tout en permettant la mutualisation des salles. C'est pourquoi l'espace central d'accueil de la médiathèque pourra être utilisé en dehors des horaires d'ouverture de la médiathèque. Il est de notre devoir d'élus d'anticiper les besoins futurs.

Avec le vote du budget 2021, nous pouvons lancer les premières études pour la construction d'un Pôle Petite Enfance. La décision de racheter le lot n°10 de la Zone d'Activités du Pont Mahaud va permettre l'implantation d'équipements publics nécessaires : entrepôt de stockage pour le comité des fêtes et d'autres associations avec une réflexion à mener avec elles pour d'autres projets complémentaires associant associations et citoyens, nouveau bâtiment de la banque alimentaire à concevoir avec ses bénévoles et les membres du CCAS, espaces de jardinage en commun... Tous ces équipements ou espaces dédiés sont actuellement sur des lieux qui vont évoluer. La démarche de concertation et de co-construction des projets va avoir lieu tout au long de l'année.

Le conseil municipal a voté, conformément à ce que nous avons présenté lors de notre campagne, l'instauration d'un premier budget participatif à hauteur de 10 000 €. La démarche d'implication des habitants sera présentée au conseil municipal d'avril. L'ouverture d'un budget participatif repose sur des règles précises, transparentes et partagées avec tous pour renforcer le caractère démocratique du processus.

Enfin, nous tenons à remercier les nombreuses familles qui ont pris le temps de répondre au questionnaire lancé par le CCAS pour analyser les besoins spécifiques à la petite enfance. La restitution de ce questionnaire sera présentée dans le prochain magazine.

EXPRESSION DE LA MINORITÉ

AGIR ÉQUITABLEMENT POUR LES DIFFÉRENTES GÉNÉRATIONS

Pour plus de transparence vis-à-vis de nos concitoyens, nous réclamons l'accessibilité des procès-verbaux des conseils avec l'ensemble des débats et expressions y compris les questions diverses exprimées par le public.

Nous sommes également favorables à l'enregistrement et la diffusion des conseils municipaux sous réserve du respect de certaines règles élémentaires :

- Information en amont de tous les Pont-Péannais avec les canaux de communication habituels (presse, site mairie, ...) ;
- Accessibilité à tous de la diffusion et privilégier le site de la mairie ;
- Protection des données personnelles ;
- Application de règles d'expression du public identiques en virtuel comme en présentiel ;
- Durée de stockage des images déterminée et limitée dans le temps

L'une de nos propositions en mars 2020 était de mener une analyse de l'ensemble des besoins sociaux pour définir une politique adaptée et équilibrée répondant à toute la population, sur la base d'éléments factuels. Nous regrettons que l'option prise se focalise uniquement sur la petite enfance, meilleur moyen de faire dire aux chiffres ce qui est souhaité.

Nous sommes stupéfaits qu'en l'absence du repas proposé jusqu'alors aux aînés de plus de 70 ans, un almanach Ouest France soit distribué aux plus de 75 ans à renfort de communication et que la solution de bons d'achats alimentaires, permettant dans le même temps de soutenir le commerce local n'ait pas été étudiée.

Nous déplorons l'obstination à vouloir créer un espace de 564m² pour une médiathèque à 2 millions d'euros qui ne sera ouverte au mieux que 18h par semaine, alors que nous pourrions nous contenter d'une surface plus raisonnable et surtout en réduisant les surcoûts liés aux aléas du terrain.

Comment par ailleurs comprendre cette débauche d'énergie autour de ce projet sans faire confiance aux futurs usagers et en prétextant que les Pont-Péannais ne peuvent pas se déplacer à Chartres-de-Bretagne, Bruz, Orgères ou Laillé voire Rennes au nom de la culture et accepter que nos aînés soient arrachés de leur commune faute de structure pour les accueillir.

Vos élus de la minorité

laveniravecvous.pontpean@gmail.com

ATSEM UN MÉTIER D'ANTICIPATION, D'ADAPTATION ET DE PATIENCE

*Les agents communaux exercent divers métiers, tous ont à cœur de remplir leur mission de service public et jouent un rôle essentiel pour vous apporter un cadre de vie agréable.
Découvrez le portrait de Sandra Debiagi, ATSEM au groupe scolaire Lucie Aubrac.*



© CC - 2021

POUR DEVENIR ATSEM

- Être titulaires du CAP Accompagnant éducatif de la petite enfance ou d'un diplôme équivalent.
- Obtenir le concours externe d'ATSEM qui comprend une épreuve écrite d'admissibilité (QCM à choix multiple, coeff. 1) et une épreuve orale d'admission (coeff. 2).

MISSIONS PRINCIPALES

- Accueillir les enfants
- Préparer des activités avec le personnel éducatif
- Accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Servir les repas
- Entretenir les locaux
- Participer à l'animation périscolaire

Comment êtes-vous devenue ATSEM ?

Nous nous sommes installés à Pont-Péan avec mon mari et mes enfants en 1997. À l'époque j'avais un CAP coiffure et j'arrivais en fin de période de congé parental. J'ai postulé auprès de la mairie qui m'a proposé un poste à l'entretien des bâtiments. En 2000, j'ai obtenu mon concours d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles.

Comment se déroule une journée de travail ?

Ma journée commence à 7h30, avec l'accueil des enfants en périscolaire. À 8h30, je rejoins ma classe, pendant que l'institutrice accueille les enfants, je prépare les ateliers du jour. Les activités sont classées en 3 domaines, créatifs, éducatifs ou sportifs. Le temps de récréation permet de ranger un atelier et installer le suivant. Tout au long des activités j'assiste l'enseignante et aide les enfants à réaliser les différents travaux. À 11h30 je prends ma pause déjeuner de 30 minutes avec mes collègues. Nous sommes 7 ATSEM. Ensuite j'assure le service au restaurant scolaire. Après le repas, les petits vont à la sieste. Je surveille les enfants et aide à l'endormissement (musique douce, histoires, massage du dos), puis j'accompagne les enfants dans leur classe lorsqu'ils se réveillent. Après la journée de classe, soit je fais de l'accueil périscolaire, soit j'effectue l'entretien des locaux. La journée se termine à 18h. Le mercredi matin, je fais partie de l'équipe d'animation à l'accueil de loisirs.

Quelles compétences sont requises à l'exercice du métier ?

C'est un métier dans lequel il faut faire preuve d'anticipation en permanence, il faut être organisé. Chaque année nous changeons d'enseignant, il faut savoir s'adapter à son fonctionnement. Et, avec les enfants, la patience est essentielle.

Durant ces 20 années de carrières, avez-vous connu des changements ?

Les méthodes pédagogiques ont évolué, aujourd'hui chaque enseignant personnalise sa méthode d'enseignement. L'ergonomie du matériel professionnel a été adaptée aux conditions de travail, autolaveuse, bouchons d'oreilles, sièges... Enfin, je constate que les enfants sont davantage dissipés.

Qu'est-ce que la crise sanitaire a changé au quotidien ?

Les horaires ont été modifiés et l'organisation a été adaptée au protocole sanitaire. Le lavage des mains, 8 à 10 fois par jour, empiète largement sur le planning des activités. Le port du masque, cache une partie des expressions du visage, ce qui complique la communication. Les gestes barrières nous empêchent de rassurer pleinement les plus petits lorsqu'ils en ont besoin. Malgré tout, les enfants montrent une forte capacité d'adaptation.

Qu'est que vous aimez dans votre métier ?

Les temps de préparations, sont des moments que j'apprécie. Mais ce que j'aime surtout, c'est être auprès des enfants et les aider à évoluer.



S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En raison de l'épidémie de Covid-19, les élections régionales et départementales initialement prévues en mars 2021 sont reportées au dimanche 13 juin pour le premier tour et au dimanche 20 juin pour le second. La date limite d'inscription sur les listes électorales est arrêtée au 7 mai 2021.

Pour vérifier que vous êtes bien inscrit.e sur les listes électorales et connaître votre bureau de vote vous pouvez consulter le site service-public.fr ou bien contacter l'accueil de la mairie.

L'inscription sur les listes électorales est une démarche facile, rapide et gratuite, mais nécessaire pour pouvoir voter. Elle est automatique au passage de la majorité (sous certaines conditions) mais à refaire lors d'un déménagement.

LES PIÈCES NÉCESSAIRES À L'INSCRIPTION

- **Une pièce d'identité** valide ou périmée depuis moins de 5 ans
- **Un justificatif de domicile** (facture d'eau, d'électricité, de téléphone fixe, de moins de 3 mois ou avis d'imposition).

CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

La commune de Pont-Péan ne traite pas les demandes de cartes nationales d'identité et passeports. La liste des communes équipées du dispositif de recueil des demandes de papiers d'identité, du département d'Ille-et-Vilaine est consultable à l'adresse suivante: <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Demarches-administratives/ Carte-Nationale-d-identite-CN I/Documents-identites-27-communes-d-Ille-et-Vilaine-pour-faire-une-demande>

RECENSEMENT OBLIGATOIRE À 16 ANS

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Cette démarche s'effectue auprès de votre mairie.

VOUS DEVREZ VOUS MUNIR DE :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille
- Justificatif de domicile

Une fois le recensement effectué, vous recevrez une attestation de recensement. Ce document est demandé lors de certaines démarches, notamment l'inscription au baccalauréat avant 18 ans. Ensuite, vous serez convoqué.e à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). **Compte tenu des mesures sanitaires liées à la crise de la COVID, les JDC s'effectuent en ligne (recensement en mairie fait, être âgé d'au moins 17 ans et 3 mois, disposer d'une adresse mail valable).** Vous recevrez alors une convocation par mail. Vous pouvez retrouver toutes les informations utiles soit sur le site majdc.fr soit sur la page jeunesse du site defense.gouv.fr.

JOCELYNE RÉGENT, NOUVEL AGENT D'ACCUEIL



© CC - 2021

Depuis le 1^{er} février Jocelyne Régent a pris ses fonctions d'agent d'accueil à la mairie. Pont-Péannaise, elle bénéficie d'une bonne connaissance du territoire. Elle accueille, oriente et renseigne les usagers, gère le courrier et effectue des tâches de secrétariat. Nous lui souhaitons la bienvenue.

VOUS RECHERCHEZ UN EMPLOI D'ÉTÉ ?

Les services techniques recrutent des agents pour les mois de juin, juillet et août. Vous serez chargé.e de l'arrosage, de la taille, de la tonte et du désherbage sur la commune.

Le permis B est souhaité. Contrat de 35h, horaires adaptés en fonction de l'activité.

Le service enfance et vie scolaire recherche des animateur.trice.s diplômé.e.s du BAFA ou bien à la recherche d'un stage pratique pour encadrer les enfants et leur proposer des activités, du mercredi 7 au vendredi 30 juillet et du lundi 16 au vendredi 27 août 2021.

Vous êtes jeune, dynamique et motivé.e, vous correspondez à l'un des profils recherchés, adressez votre CV et lettre de motivation au plus tard le vendredi 26 mars 2021 à l'attention de M. le Maire, Mairie - 2 avenue du Chemin vert, 35131 Pont-Péan ou à mairie@pontpean.fr.

CRÉATION D'UN RELAIS INTERCOMMUNAL PARENTS - ASSISTANTES MATERNELLES

Dans notre programme, nous nous sommes engagés à renouveler l'espace petite enfance actuel, pour permettre la création d'un relais intercommunal parents assistantes maternelles.

L'espace actuellement existant (situé face au centre commercial) est voué à être détruit pour permettre la création de la ZAC Multi-sites. Ce local est fonctionnel, mais pourrait être mieux agencé qu'il ne l'est aujourd'hui.

Par ailleurs le besoin d'information dans le domaine de la petite enfance est criant, autant pour des parents en manque de repères que pour des professionnels de la petite enfance souhaitant être le mieux informés possible.

Le RIPAM permet enfin, d'avoir un intermédiaire neutre dans la relation entre les deux parties, mieux à même d'apaiser les conflits.

Le projet engagé par l'équipe précédente, pour lequel il est prévu d'investir 300 000 € sur les deux années à venir, a été revu et l'équipe municipale finalise actuellement le cahier des charges.

Les points majeurs

- Le nouveau bâtiment devra être construit en utilisant **un maximum de matériaux bio-sourcés.**
- **Le bâtiment sera situé rue de la cave Donjean.**
La parcelle est attenante aux écoles pour permettre d'optimiser la passerelle d'échanges avec l'école maternelle.

Le parking existant pourra être utilisé par les parents.

- **Les extérieurs seront adaptés et couverts** pour permettre l'accueil des enfants lors des séances du LAEP. Les structures extérieures couvertes pourront ainsi être utilisées plus fréquemment qu'aujourd'hui.
- **L'intérieur est conçu autour d'une grande pièce de vie** ayant une vision maximale sur toutes les pièces du bâtiment.

Une crèche

Nous prévoyons à terme de mettre en place une crèche à côté du RIPAM. Plusieurs pièces du RIPAM pourront donc être mutualisées.

Une analyse des besoins sociaux est en cours concernant la crèche. Vous pouvez y répondre sur www.pontpean.fr.

Ce projet est l'une des priorités de la commission petite enfance, composée paritairement des six membres suivants : Muriel Blouin adjointe à l'enfance et à la petite enfance, Laetitia Gautier, Espérance Habonimana, Alexandre Morel, Romuald Frisson et Antoine Simonneau délégué à la petite enfance.

PLANNING DU PROJET

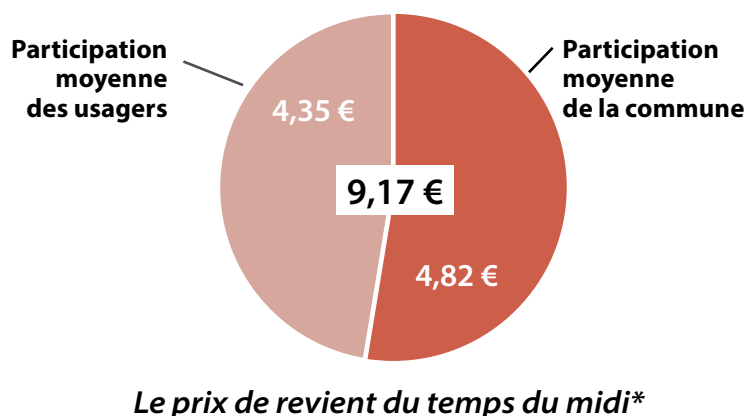
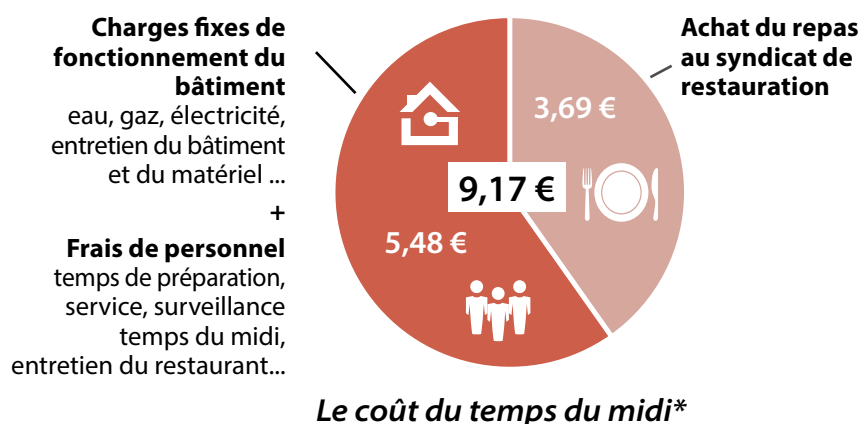
fév.	avr.	mai	août	sep.	déc.	
FINALISATION DU CAHIER DES CHARGES ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE		ADAPTATION DU PROJET RETENU AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS IMPLIQUÉS (PARENTS, ASSIS. MATERNELLES...)		ÉTUDES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE	LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE AUX ENTREPRISES	DÉBUT DES TRAVAUX
2021					2022	

L'ESPACE PETITE ENFANCE EST OUVERT

- **Tous les matins de 9h à 11h15 (sauf le mercredi)**

Espace petite enfance - 2 rue de Bellevue
06 86 87 31 63 - petiteenfance@pontpean.fr

TEMPS DU MIDI COMPRENDRE LES TARIFS



* année 2018-2019 référence hors contexte sanitaire.

DONNER UNE SECONDE VIE AUX MASQUES CHIRURGICAUX

La commune a installé des points de collecte de masques usagés au groupe scolaire pour que les enfants puissent les déposer lors du changement de masque en milieu de journée.

De même des points de collecte sont à disposition des agents à la mairie et aux services techniques.

Les bacs collecteurs sont ensuite récupérés par la société Lyreco qui les achemine vers une entreprise de recyclage, spécialiste de la gestion des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

D'abord désinfectés, les masques sont ensuite triés afin de séparer les barrettes nasales métalliques et les fils élastiques du polypropylène qui sera broyé et

régénéré pour produire de petites granules. Dans un premier temps, ils seront destinés à la fabrication de composants plastiques dans l'industrie automobile française.



INSCRIPTION À L'ÉCOLE, N'ATTENDEZ PAS !



© GGdébajo - 2021

Pensez à inscrire votre enfant à l'école dès maintenant pour la rentrée prochaine.

Pour une première inscription au groupe scolaire Lucie Aubrac de Pont-Péan, les parents doivent obligatoirement réaliser une inscription auprès de la mairie, soit en prenant rendez-vous auprès du bureau administratif du service enfance et vie scolaire (situé face à la cour de l'école maternelle 02 99 05 77 17), soit à partir du site internet www.pontpean.fr rubrique vos-demarches/enfance-education-jeunesse/

Dans les 2 cas vous devrez remplir un questionnaire et fournir une copie :

- De la carte identité d'un des parents ;
- Du livret de famille ;
- D'un justificatif de domicile (facture d'eau ou électricité de moins de 3 mois) ;

Afin de préparer la rentrée scolaire prochaine dans les meilleures conditions, l'école a besoin de connaître le nombre d'élèves qu'elle accueillera. L'inscription de votre enfant est donc à engager dès maintenant.

RAPPEL

L'école est obligatoire à partir de 3 ans. Il est possible de faire sa première rentrée scolaire avant ses 3 ans révolus, en Toute Petite Section, mais les places sont limitées.

Une fois l'inscription effectuée, la directrice de l'école Ghislaine Roptin prendra contact avec les parents pour convenir d'un rendez-vous.

LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité est la partie vivante de la nature, pas un état mais une dynamique. On ne conservera la biodiversité que si on laisse le système exister. On la dit souvent résiliente mais il ne faut pas oublier pas que pour résilier, il ne faut pas être mort. En tout premier lieu, ne détruisons pas. La place de l'homme consiste aujourd'hui à remettre en œuvre de la biodiversité, notamment dans la protection des espaces et dans les cultures pour assurer notre survie et notre sécurité alimentaire. Il est aussi nécessaire de valoriser les synergies, d'avoir pour tout consommateur un réflexe de biodiversité dans ses actes d'achat ou du quotidien, de déjouer les actions de « greenwashing » de certains groupes d'influence et d'intégrer la recherche qui nous alerte sur les dangers actuels dans toutes nos grandes questions de société. La biodiversité requiert la mise en œuvre de la responsabilité de tout un chacun, individuellement et/ou à l'échelle de nos organisations ! La municipalité de Pont-Péan et Rennes Métropole, s'engagent fortement dans cette voie du changement¹ et comptent sur l'engagement de chacun car la biodiversité est aussi l'affaire de tous.

La biodiversité, c'est la partie vivante de la nature

La biodiversité est un terme récent inventé par des écologues dans les années 1985 aux États-Unis. Au second sommet de la Terre à Rio², en 1992 il est alors largement vulgarisé. La biodiversité, c'est la partie vivante de la nature. C'est l'ensemble de ce qui est vivant, de toutes les relations entre les êtres vivants et leur environnement. Aujourd'hui, elle est menacée par les activités humaines. La première raison, la destruction des milieux : une haie arrachée au profit d'une clôture en plastique, le bocage supprimé, l'imperméabilisation : un immeuble, des espaces minéralisés comme une cour bitumée, une route, un parking ; la seconde : la pollution et l'usage des pesticides ; la troisième : la dissémination de tout, partout, par exemple les frelons asiatiques, mais aussi le datura importé du continent américain au XVI^e siècle et qui progresse désormais vers le nord à la faveur du changement climatique et de la perte de vigilance ; la surexploitation : la pêche industrielle qui vide nos océans, la déforestation, l'agriculture industrielle et les intrants chimiques, les terres agricoles transformées en vastes espaces de monoculture qui homogénéise dangereusement et qui ont entraîné la perte du bocage et de la polyculture dans notre région et enfin les perturbations climatiques liées à l'augmentation des gaz à effet de serre (CO₂...).

La biodiversité, n'est pas un état mais une dynamique,

Le moteur de la biodiversité est actuellement en panne dans le monde agricole

Aujourd'hui de nombreux chercheurs proposent une nouvelle vision de la biodiversité et s'insurgent notamment contre les pratiques agricoles modernes qui détruisent la richesse de l'environnement et menacent sa survie. Au-delà de l'impact environnemental lourd, elles conduisent à la réduction drastique de l'agrobiodiversité cultivée, et la production alimentaire se concentre toujours plus sur un nombre restreint d'espèces et de variétés, ce qui comporte une mise en danger de la sécurité alimentaire globale en réduisant la disponibilité de ressources génétiques (Dufumier 2006). Dès que les agriculteurs cessent d'utiliser

les variétés locales au profit des variétés dites « améliorées », les premières ne sont plus reproduites et vont être perdues.

Par ailleurs, les banques de gènes de l'agrobusiness engendrent des coûts d'infrastructures et une perte de l'évolution biologique. Elles peuvent être exposées au danger de ne pas pouvoir assurer de bonnes conditions de travail nécessaires des collections et un danger accru en cas d'accident. Un incendie ou une panne de courant, voire la fonte des glaces au pôle nord, pourraient conduire à de graves pertes de biodiversité. Mais avant tout, c'est qu'aujourd'hui, rien ne peut garantir qu'une semence mise de côté, de longue date, même conservée et reproduite dans des conditions idéales, pourra être réellement utilisée et être employée dans l'environnement de sa mise en œuvre. Il est crucial que nous ne laissions pas l'image de l'avenir entre les seules mains de quelques Californiens milliardaires de la technologie, même s'ils affichent les meilleures intentions du monde.

La biodiversité n'est pas un état, c'est une dynamique. L'image conservatoire de la biodiversité en tant qu'état va à l'encontre du mouvement même de la diversité. Elle ne permet absolument pas de préserver la biodiversité sur le long terme [...]

Pierre-Henri GOUYON³,
chercheur sur la théorie de l'évolution

¹ Naissance dans le cadre de la Charte de gouvernance Rennes Métropole votée en Conseil Municipal en Janvier, d'un groupe de réflexion élus/services de l'ensemble de nos communes, sur la biodiversité. Pour Pont-Péan ont été nommés, Évelyne Olivier-Lorphelin, adjointe à la démocratie et Samuel Nourry, agent responsable des services techniques.

² Le sommet de la Terre du 3 au 14 juin 1992 à Rio de Janeiro
La Déclaration de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement atteste de deux grandes préoccupations : la détérioration de l'environnement, notamment de sa capacité à entretenir la vie, et l'interdépendance entre le progrès économique à long terme et la nécessité d'une protection de l'environnement.

La biodiversité, un bien commun

Pour Pierre-Henri Gouyon, par exemple, rien ne sert de conserver toutes les graines de la terre dans un immense frigo, comme à Svalbard en Norvège, « un immense cimetière de graines », précise-t-il car « les graines perdent généralement leur capacité de germination au bout de 10 ans ». « Seules, et rien n'est prouvé, les biotechnologies permettront peut-être aux firmes les plus fortunées et les plus avancées de refabriquer des plantes avec le génome des graines ». Il s'agit là d'une mise sous tutelle, d'une appropriation de notre bien commun, sans garantie d'accès aux collections, sinon d'une spéculation avantageuse pour l'agrobusiness et ses actionnaires.

Il faut au contraire envisager des solutions permettant de maintenir une dynamique qui produit de la nouveauté pour être véritablement en prise avec le long terme. Il ajoute que « l'extinction est nécessaire car elle « sculpte » la biodiversité, elle favorise les lignées divergentes en créant des discontinuités entre les lignées. Mais elle ne s'effectue qu'à condition qu'elle soit constamment compensée par le fait que de la nouvelle diversité soit engendrée par les processus de mutation et de divergence ».



On peut imaginer, si on continue à perdre de la diversité, à la vitesse à laquelle on le fait actuellement dans le système agricole, que d'immenses famines voient le jour parce que des maladies auront attaqué les cultures.

Pierre-Henri GOUYON³,
chercheur sur la théorie de l'évolution

Une lourde responsabilité vis-à-vis des générations futures : remettre en œuvre de la biodiversité pour assurer notre souveraineté alimentaire

Avec la diffusion des méthodes de production agricole d'inspiration industrielle, il est donc de plus en plus difficile aujourd'hui de garder de la diversité agricole dans les champs. Notre responsabilité vis-à-vis des générations futures et pour nous-mêmes est de remettre en œuvre de la biodiversité dans l'agriculture et ce n'est pas ce que l'on fait indique, Henri-Pierre Gouyon. Comme lui d'autres chercheurs le précisent également : « On ne conservera la biodiversité que si on laisse le système exister. Le moteur de la biodiversité est en panne et là où c'est ultravisible, c'est dans les systèmes agricoles où l'extension de la propriété intellectuelle a poussé le secteur de l'agrobusiness vers une forte concentration (Falcon & Foowler 2002 ; Pingali & Taxler 2002 ; Howard, 2009). On met sur des millions d'hectares, les mêmes variétés, les mêmes génotypes. Et si jamais il y a une maladie qui s'habitue à ces variétés, cette maladie va attaquer les cultures. « On peut imaginer si on continue à perdre de la diversité, à la vitesse à laquelle on le fait actuellement dans le système agricole, que d'immenses famines voient le jour parce que des maladies auront attaqué les cultures ».

© EOL



Épi de *Triticum monococcum*, ou petit épeautre, une variété ancienne de blé. Ce blé pousse facilement, n'a pas besoin de pesticides ou d'engrais chimiques et a conservé son intégrité au fil des siècles.

³ Pierre-Henri Gouyon, biologiste, chercheur renommé, professeur à l'ENS Ulm, Polytechnique, Sciences Po et AgroParisTech, biologiste spécialiste des questions d'évolution, écologie, botanique, génétique et bioéthique.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle : La France partage la définition de la sécurité alimentaire et nutritionnelle adoptée par le Comité de la sécurité alimentaire en septembre 2012. La sécurité alimentaire et nutritionnelle existe lorsque les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

La place de l'homme et ses activités anthropiques sur le système terrestre

La problématique actuelle de disparition de la biodiversité sollicite la responsabilité humaine et la capacité de mobilisation des générations actuelles. Cette problématique s'inscrit dans un mouvement de croissance exponentielle des performances humaines et techniques engagé depuis le début du XIX^e siècle à partir de l'Europe occidentale. Elle est liée à l'impact considérable du développement de l'espèce humaine avec, depuis un peu plus de deux siècles, l'accélération du développement industriel, agricole, urbain et social avec l'accès aux énergies fossiles et au progrès en matière de santé publique et avec la très forte pression de changement qui en découle. Cette influence des activités anthropiques sur le système terrestre s'est accentuée à la fin du XX^e siècle et le constat est ainsi fait de la probabilité d'une sixième grande extinction des espèces, conséquence du réchauffement climatique et des bouleversements qui en découlent, affectant d'ores et déjà nos sociétés et nos écosystèmes.

LA TRAME VERTE ET BLEUE

La trame verte et bleue est une démarche qui permet de s'engager pour une nature vivante et dynamique et de permettre aux espèces animales et végétales de circuler librement. Comme nous, elles ont besoin de se déplacer pour s'alimenter, se reproduire et se reposer, et ainsi assurer leur cycle de vie.

Un chêne, une des grandes richesses de Pont-Péan

Un jeune chêne pédonculé à Pont-Péan (25 ans), qui vient d'être régulé par une taille douce, essentielle à sa bonne santé, un chêne local qui concourt à la qualité esthétique de nos paysages urbains en lien avec les zones boisées de Pont-Péan. Ne laissez pas les non spécialistes endommager vos arbres, ceux qui vous laissent des moignons irréparables, portes d'entrée aux maladies et souvent à leur perte.

Le chêne sessile (ou rouvre) et le chêne pédonculé sont des chênes de nos régions et des cousins proches. Le chêne pédonculé est parfaitement adapté aux sols et au climat de Pont-Péan. Il apprécie les sols profonds basiques à très acides, argilo-marneux, riches en eau et bien drainés. Il est avide de lumière (essence héliophile) quand le chêne sessile dit rouvre, ne nécessite pas une luminosité intense (espèce de demi-ombre). À Pont-Péan, ils accueillent des oiseaux comme la sittelle, le pic vert ou le pic épeiche, le geai des chênes, la tourterelle des bois, le pipit des arbres, divers pouillots, les grives (draine et musicienne) mais aussi merles, mésanges bleues, charbonnières, nonnettes, à longue queue, ainsi que fauvettes, coucous, rouge-gorges, accenteurs mouchet... Ces oiseaux fréquentent les milieux boisés de tous types, forêts caducifoliées, mixtes, parcs, jardins, etc.

Des trames vertes et bleues pour régénérer les connectivités disparues... à l'échelle de la gouvernance commune

Le vivant a besoin d'espace et malheureusement l'humain le morcelle, lui enlève des fragments, en détruit, les pollue, le vivant n'a donc plus la possibilité de se déplacer continuellement, y compris dans le sol.

Alors, comment les connexions entre les différents systèmes séparés les uns des autres par les activités humaines peuvent-elles avoir lieu ? Naît alors l'idée des trames vertes et bleues, vertes pour la terre et le végétal, bleues pour l'eau avec les rivières comme la Vilaine et la Seiche, les ruisseaux comme celui du Tellé qui traverse notre ville S/N. Il s'agit donc désormais de reconstituer les connectivités disparues pour donner libre cours au déplacement des espèces vivantes végétales ou animales.

La mise en place de trames vertes et bleues repose sur l'idée de remettre en connexion les différentes populations des différentes formes vivantes de manière à permettre qu'une dynamique se remette en route. C'est une action utile et indispensable sur le long terme. Il reste toute une réflexion à approfondir dès maintenant dans cette direction si on veut préserver la biodiversité sur le long terme.

LA MÉTROPOLE RENNAISE, PONT-PÉAN & LA BIODIVERSITÉ

Un groupe de réflexion biodiversité Rennes Métropole

C'est ainsi qu'est née la volonté dans le cadre de la nouvelle mandature métropolitaine, d'ouvrir un groupe de travail autour de Pascal HERVE, vice-président - Eau, assainissement, GEMAPI, biodiversité et foncier de Rennes Métropole - accompagné du PISU (Pôle Ingénierie et Services Urbains) et de l'AUDIAR.

Ce groupe de travail a pour mission d'aborder ensemble les principaux enjeux de la biodiversité à l'échelle de nos communes et du territoire métropolitain. Ce sera aussi le lieu pour exprimer nos expériences, nos projets et nos besoins. Quatre groupes géographiques ont été identifiés. Celui qui nous concerne est le secteur des communes situées sur les secteurs sud et sud-est, à savoir Bruz, Corps-Nuds, Laillé, Mordelles, Nouvoitou, Noyal-Châtillon, Orgères, Pont-Péan, Saint-Armel, Saint-Erblon, Vern-sur-Seiche. Pour notre commune de Pont-Péan, Évelyne Ollivier-Lorphelin, 4^e adjointe, a été nommée élue référente et Samuel Nourry, en charge des services techniques, agent technique référent de ce groupe de travail Rennes Métropole.

Identification de 10 grands points d'intérêt en lien avec Pont-Péan

1. Le potentiel géologique important et très contrasté de notre secteur sur une zone restreinte : il offre une grande diversité de biotopes en intégrant les zones calcaires de Chartres-de-Bretagne avec son demi-graben (orchidée type Ophrys...), la faille géologique de Pont-Péan et sa minéralisation (dolérite, galène...) et ses argiles. L'exploitation de la mine, ses pollutions, mais aussi ses usages de l'eau comme force hydraulique au XVIII^e siècle qui ont modelé nos paysages actuels (détournement de la Seiche, canaux creusés, assèchement de l'étang du Tellé et présence de bois, usage des moulins sur la Seiche...). Un point d'intérêt scientifique sur l'innovation générée par l'exploitation de la mine.
2. L'interrelation avec la ville de Rennes, avec par exemple, l'usage des carrières de schiste - pierre dite de Cahot - de Bruz et d'Orgères qui ont participé à la construction de la ville de Rennes et notamment à celle du parlement de Bretagne pour Orgères sans oublier les grès de Laillé, etc.. Géologie qui a également participé à l'identité de nos habitats vernaculaires et de nos villes du secteur sud.
3. Des zones humides autour de nos ruisseaux, les prairies humides du Tellé pour Pont-Péan - liés à la rivière Seiche affluent de la Vilaine et des zones aquatiques (anciennes carrières en eau par exemple à Laillé) avec également ses zones boisées
4. Des projets, comme la restauration de la vallée du Tellé sur Pont-Péan par le syndicat de l'eau SNBV, sur une période de trois ans. Action qui vient en complémentarité d'opérations déjà réalisées - ex : le chantier de La Haye Guin, où coule le Tellé, qui prend sa source à l'Hermitière à Orgères et se jette dans la Seiche à Pont-Péan - et sur d'autres ruisseaux, comme celui de la Blanchetais, à Orgères...
5. La zone sud de Rennes comme un espace « frontière » entre le nord et le sud Bretagne avec des espèces différentes tant végétales qu'animales, des paysages différents, une richesse, avec la présence d'espèces comme les Mantres religieuses de couleurs verte ou marron, originaire du bassin méditerranéen (stations à Laillé et à Pont-Péan)

6. L'intégration nécessaire d'une politique de préservation des zones agricoles et le respect du ZAN « Zéro Artificialisation Nette » en lien avec l'urbanisation et le respect voire la poursuite du travail vers l'intensification des zones vertes et bleues
7. Le potentiel touristique d'un chemin de continuité lié à la biodiversité et à ses différents milieux, géologiques, patrimoniaux, faunistiques, floristiques, créateur de loisirs (sentiers de randonnées éducatifs et préservés...)
8. La biodiversité est un bien commun, la biodiversité ne s'arrête pas à la frontière de chacune de nos communes. Une approche systémique et globale est donc nécessaire.
9. La biodiversité est l'affaire de tous, les citoyens, comme les agents de nos communes doivent être partie intégrante du processus de réflexion et de participation. Certaines communes de la métropole sont sur ce chemin dont Pont-Péan.
10. La nécessaire entre-aide entre les communes, notamment sur l'approche d'échanges d'expériences (cimetière, herbes folles, sedum, et autres), les possibles mutualisations sur des sujets comme le zéro-pesticide, nature en ville avec l'aménagement de parcs, exemple du Mouton Blanc donné par S. Nourry avec la plantation de pommiers, d'une jachère flore sauvage...) les outils comme le vélo-binette utilisé à Corps-Nuds...

UNE CONVENTION CITOYENNE LOCALE ET DES ATELIERS BIODIVERSITÉ À PONT-PÉAN

Se mettre autour de la table à Pont-Péan pour la biodiversité

Dans le cadre du lancement du **premier budget participatif** voté en mars 2021 et du lancement d'une **Convention citoyenne locale Biodiversité**, la ville de Pont-Péan proposera une toute première rencontre **en juin prochain pour la protection des écosystèmes et de la biodiversité de notre secteur, à l'espace Beausoleil**. Il est nul besoin d'être spécialiste. Les conférenciers et/ou les citoyens souhaitant y participer peuvent déjà nous en faire part en écrivant à jeparticipe-pontpean.fr.

Nous pourrions d'ores et déjà travailler autour **des 6 zones naturelles identifiées** :

- Les bois et landes de Tellé, qui recèlent des espèces d'oiseaux rares et très rares en déclin (rossignol philomèle...).
- L'étang de la Chaussée, où se développe la pilulaire, une plante s'apparentant à une fougère aquatique, menacée au niveau national.
- Le bras mort de la Seiche, que fréquente le martin-pêcheur...
- Les prairies et l'étang de Caliorne.
- Les prairies des Landelles.
- Les chênaies du Sud de la commune avec ses oiseaux inféodés.

Pour la taille de vos arbres et afin de garantir un bon état sanitaire, il est recommandé une taille douce, type réduction de couronne. Il est important de respecter les saisons et tailler en hiver, afin de ne pas gêner les nidifications des oiseaux. La LPO recommande ainsi de ne plus tailler les haies ni d'élaguer les arbres entre fin mars et fin juillet. Vous pouvez trouver des conseils sur les sites internet des chambres d'agriculture de Bretagne : <http://www.bretagne.synagri.com/synagri/entretien-de-la-haie-bocagere> ; La LPO : <https://www.lpo.fr/actualites/les-oiseaux-font-leur-nid-ne-taillez-pas-les-haies-n-elaguez-pas-les-arbres>, des ouvrages de jardinage sont également disponibles à la médiathèque. Vous pouvez demander l'aide de professionnels spécialistes tels que des paysagistes, grimpeurs élagueurs. Les services techniques de la commune peuvent aussi vous conseiller.



Ce n'est pas
une vie de
hérisson!

* Tu as oublié
mon passage !

LE HÉRISSON ET LA TRAME VERTE ET BLEUE

**Un animal qui a besoin de la continuité des espaces
et si vous lui facilitiez la vie !**

Le hérisson d'Europe, vous le connaissez bien, il est protégé !

Sa silhouette ronde, son nez pointu, son dos, ses flancs et son front recouverts de piquants bruns avec de fines extrémités blanches, mesurant 2 à 3 cm de long, vous indique qu'il s'agit du hérisson, - *Erinaceus europaeus* Linnaeus, 1758 - de ce petit animal solitaire, ce petit mammifère de 18 à 31 cm, de la famille des Erinaceidae, classé dans l'ordre des Insectivora.

Il est protégé en France par l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection.

Ses déplacements

Pour ses besoins journaliers de recherche de nourriture, pour trouver son/sa partenaire, ou pour les jeunes, partir à la conquête d'un nouveau territoire, le hérisson se déplace sur de grandes distances. Le mâle en période de reproduction peut parcourir plusieurs kilomètres pour chercher à rencontrer plusieurs femelles, on estime généralement cette zone à 15 ha, voire beaucoup plus, quand la femelle restera à proximité de son nid. Son domaine vital peut varier selon la saison et l'habitat. Sa vitesse moyenne de déplacement est d'environ trois mètres par minute.

L'ami de votre jardin

Les hérissons s'accouplent d'avril à septembre. La femelle donne naissance dans un nid, six à sept semaines plus tard, à 2 à 7 jeunes. Ne détruisez pas les nids et les haies qui les abritent, où le hérisson va passer la plus grande partie de sa vie. Il le construit sous des buissons ou des bosquets, où il donne naissance à ses petits et y passe tout l'hiver au chaud en hibernation. Il constitue une réserve de graisse pendant toute la belle saison avant d'entrer en léthargie. Pour cela, il dévore limaces, escargots et autres vers de votre jardin, il peut en consommer jusqu'à 4 kg par saison, se faisant un véritable allié du jardinier. — *si vous n'y avez pas mis de produits toxiques pour les détruire et qui vont empoisonner notre hérisson qui les aura ingérés* —.

Deux obstacles qui les menacent : nos routes et nos clôtures autour du jardin

Nos infrastructures humaines empêchent le hérisson de rejoindre les lieux où se nourrir ou se reproduire. Les risques de collision sur les routes sont importants, notamment au crépuscule. L'appauvrissement des milieux avec la suppression du bocage et l'arrachage des haies dans les jardins et leur remplacement par des barrières de plastique sont aussi un obstacle important à la survie de notre petit mammifère. Quant au muret autour des jardins, ils sont pour eux des obstacles infranchissables. N'oubliez pas d'aménager de petites ouvertures dans vos clôtures, grillages, murs.

Et si vous voulez les aider

- Planter des haies, des bosquets, reconstituer le bocage pour les cheminements et les gîtes
- Installer de petits abris : tas de bois, branchages, ou une planche le long d'un mur garnie de feuilles mortes
- Aménager de petites ouvertures dans vos clôtures, grillages, pour être en lien avec les jardins de vos voisins, sauf côté rue
- Bannir l'utilisation d'insecticides qui éliminent leurs ressources alimentaires ou les empoisonnent, utiliser des méthodes naturelles de lutte contre les limaces (cendres...)
- Faire attention sur la route pour éviter de les écraser.

POINT INFO : LES CLÔTURES ET LE PLUi - PENSEZ-Y, AVANT DE DÉPOSER VOTRE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX !

Le règlement littéral du PLUi, élaboration de décembre 2019, en 6.2 Clôtures, p 100, toute zone, précise : « **en limite séparative, un passage de 8 cm pour la petite faune est exigé ponctuellement au ras du sol** ».

Ce texte s'inscrit dans une vision plus large sur « la biodiversité, pas un état, une dynamique » et sur la trame verte et bleue.

Pour en savoir plus, une plaquette instructive à télécharger :

<https://bretagne-environnement.fr/mammiferes-sauvages-jardins-bretons>

DÉMOCRATIE



La démocratie est une construction historique. La révolution de 1789, face à un système monolithique inégalitaire, constitué de sujets, consacre la notion de citoyen, avec un idéal d'émancipation, de liberté et d'égalité consubstantiel à l'idée démocratique. Elle affirme la place de l'humain en tant qu'être pensant capable d'exercer sa faculté de jugement. Jean-Jacques Rousseau, le philosophe des Lumières, dans le Contrat social, définit un système politique qui puisse assurer la liberté à l'ensemble du peuple ainsi que la participation de celui-ci à l'organisation de la cité. Jean-Jacques Rousseau précise ainsi le pacte social établi entre les citoyens : « Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout ». Cependant, l'abbé Emmanuel-Joseph



« Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout. »
Jean-Jacques Rousseau
Le Contrat social - 1762

Sieyès dans son discours fondateur prononcé à l'Assemblée nationale le 7 septembre 1789, va définir la conception de la souveraineté, qui nous gouverne toujours. Il précise que « les citoyens peuvent donner leur confiance... » et « qu'ils ne peuvent agir que par leurs représentants ». On

assiste donc aujourd'hui, selon Dominique Rousseau*, « à ce que ce sont les représentants qui construisent la volonté politique en disant ensuite qu'elles sont celles des citoyens ». Il précise « les intérêts des citoyens ne sont plus totalement pris en compte par les représentants ». La désertion des urnes, les défiances, les protestations croissantes (les gilets jaunes...) en sont les manifestations récentes les plus visibles quand elles ne conduisent pas au populisme et à la mise en danger de la démocratie.

Intervention de Dominique Rousseau, au Conseil Économique, Social et Environnemental, le CESE, Débat « Démocratie participative, démocratie représentative » ; il est professeur de droit constitutionnel à l'Université Paris 1, ancien membre du Conseil supérieur de la magistrature et codirecteur de l'École de droit de la Sorbonne. À l'occasion de la Journée internationale de la démocratie, le CESE a organisé le débat « Démocratie participative, démocratie représentative » avec l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) et l'UCESIF (Union des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires des États et gouvernements membres de la Francophonie).

Les trois C de la fabrique citoyenne vers un horizon écologique, social, démocratique à co-construire avec la démocratie participative



Les moyens d'expression et d'action des citoyens se sont diversifiés au cours des dernières décennies. Toutefois à la faveur des nouveaux défis, la demande de participation est désormais croissante et nécessaire. Elle tient aux nouveaux enjeux environnementaux, sociaux et démocratiques. Ces derniers sont liés à l'élévation du niveau d'éducation, du développement culturel, de la technologie mais aussi à la prise de conscience face au dérèglement climatique et de la nécessité de faire autrement. La municipalité de Pont-Péan souhaite associer les Pont-Péanais pour co-construire un avenir ensemble et se donner un horizon écologique, social et démocratique.

Au Conseil municipal du 12 avril

- **Le Comité Consultatif Citoyen**
Présentation de la démocratie participative et du Conseil Consultatif citoyen avec son budget participatif et ses agoras.
- **Lancement de La Convention citoyenne " Biodiversité "**
Présentation du concept de Convention citoyenne locale, en lien avec la réflexion de Rennes Métropole.



UNE HISTOIRE À RÉHABILITER, UN AVENIR À CO-CONSTRUIRE

L'Avant-Projet Définitif de réhabilitation et d'extension du bâtiment administratif de la mine de Pont-Péan a été voté, lors du conseil municipal du 25 janvier 2021.

À l'origine de ce projet, le cabinet d'étude Médiéval - AFPD a réalisé le diagnostic des besoins dans une démarche de participation démocratique en associant les acteurs, les associations, les habitants et a remis son programme fonctionnel et technique à la commune de Pont-Péan en juillet 2017.

Cette mission a permis de déterminer les usages possibles du futur lieu, d'identifier les besoins des associations, de tenir compte de l'expression citoyenne à travers des réunions publiques.



Une histoire minière

Vers 1628 le filon métallifère est découvert par le baron et la baronne de Beausoleil. Ouverte en 1730, la mine utilise au XVIII^e siècle des techniques de pointe pour l'époque avec deux machines décrites dans la Grande Encyclopédie de Diderot et d'Alembert.

Pont-Péan devient le premier site extracteur de plomb argentifère de France à la fin du XIX^e siècle, employant mille ouvriers et fournissant 80 % de la production nationale.

Le 2 avril 1904 une forte venue d'eau survient dans les profondeurs de la mine, noyant les galeries. Les travaux sont arrêtés, entraînant la suppression d'un millier d'emplois. L'économie locale accuse le coup. Cette inondation met fin à une longue période de prospérité et de notoriété internationale.

Toutefois au début du XX^e siècle pour le traitement de stocks de déchets métallifères, une laverie est mise en place et environ 160 personnes travaillent encore à la « mine ».

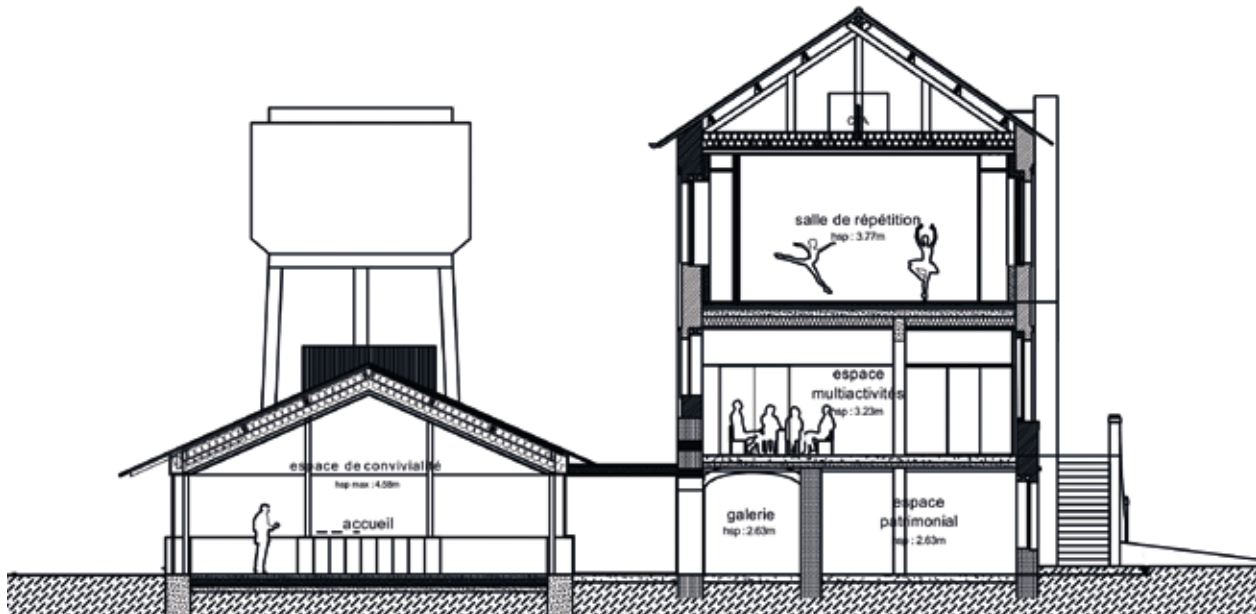
La page industrielle de Pont-Péan est définitivement tournée en 1955. Témoin des dernières années de prospérité, le bâtiment des bureaux a échappé à l'effacement des traces de ce passé industriel. Depuis son inscription au titre des monuments historiques en 1985, il est devenu l'édifice emblématique de l'histoire communale. Le projet de réhabilitation et d'extension est en cours d'élaboration afin de le sauvegarder, de lui redonner vie en lui attribuant une portée culturelle, touristique, et de multi-activités.

Ce projet permet de compléter un pôle culturel sur la commune, à proximité directe du local jeunes, de l'espace Beausoleil (salle de spectacles et centre socio-culturel) où se croiseront toutes les générations pour des activités de lecture, éducatives, de loisirs, de rencontres artistiques et de découvertes patrimoniales. Il est situé à l'épicentre de quartiers nouveaux d'urbanisation et d'habitats plus anciens, liant un passé historique et des usages futurs d'appropriation par les habitants.



Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine.

LES ENJEUX CULTURELS, SOCIAUX, URBAINS ET DE TERRITOIRES AVEC UNE NOUVELLE MÉDIATHÈQUE POUR UN SITE CULTUREL INTERGÉNÉRATIONNEL



Le bâtiment existant sera composé de 3 niveaux et l'extension d'un simple rez-de-chaussée. Tout d'abord, la restauration de l'ancien bâtiment administratif de la mine se fera dans le respect du bâti ancien et il y aura un renforcement de la structure existante. Les murs extérieurs seront conservés et restaurés, la charpente sera rénovée, la couverture en ardoises naturelles sera

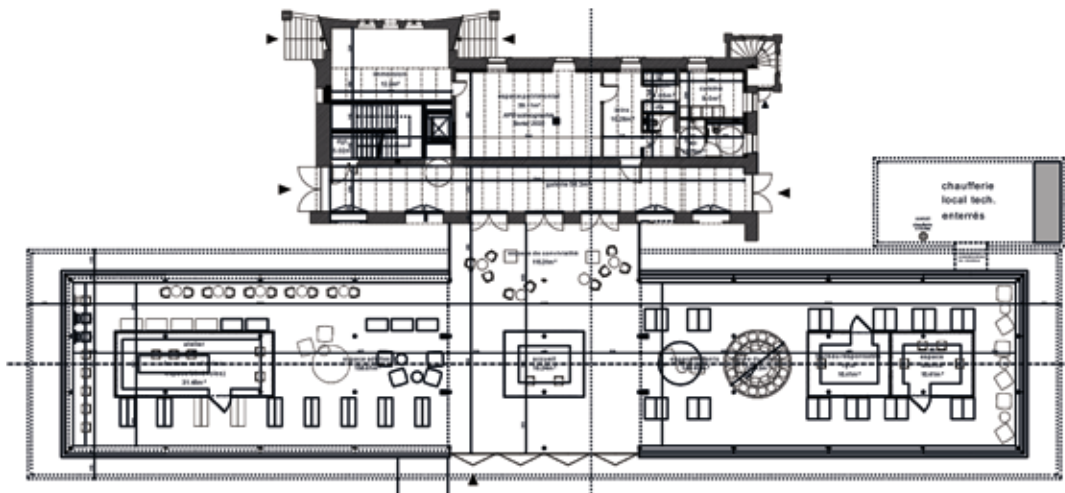
conservée et remaniée. Dégarnissage et rejointoiement des joints sur les soubassements en schiste du bâtiment sont prévus et les menuiseries extérieures seront à petits bois. Le pignon ouest du bâtiment sera stabilisé.

Pour la partie intérieure au rez-de-chaussée, il y aura une conservation des cloisons existantes et d'une grande partie du plancher voutain.

Quels espaces pour quels usages ?

AU REZ-DE-CHAUSSÉE

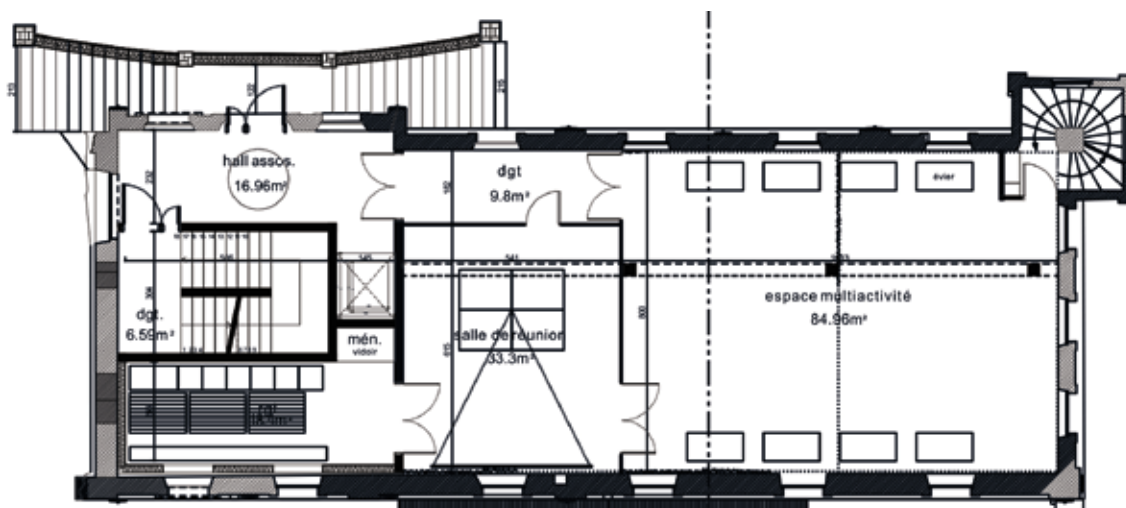
- **Un espace muséal** de 110 m² comportera une galerie patrimoniale de 58 m² retraçant sur 5 siècles l'histoire de la mine de Pont-Péan, un espace de projection et un espace d'exposition d'objets et documents.
- **Des espaces techniques** ouverts aux usagers et aux agents de la commune, sur la partie est.
- Un escalier et un ascenseur d'accès aux étages supérieurs occuperont la partie ouest du bâtiment pour toutes les futures associations utilisatrices.



AU PREMIER ÉTAGE

- Il y aura un accès direct à cet étage par l'escalier extérieur de la façade nord pour les associations utilisatrices. Des issues de secours sont prévues.
- **Un espace multi-activités** de 84 m² équipé d'un point d'eau et de placards de rangement à l'usage d'associations.

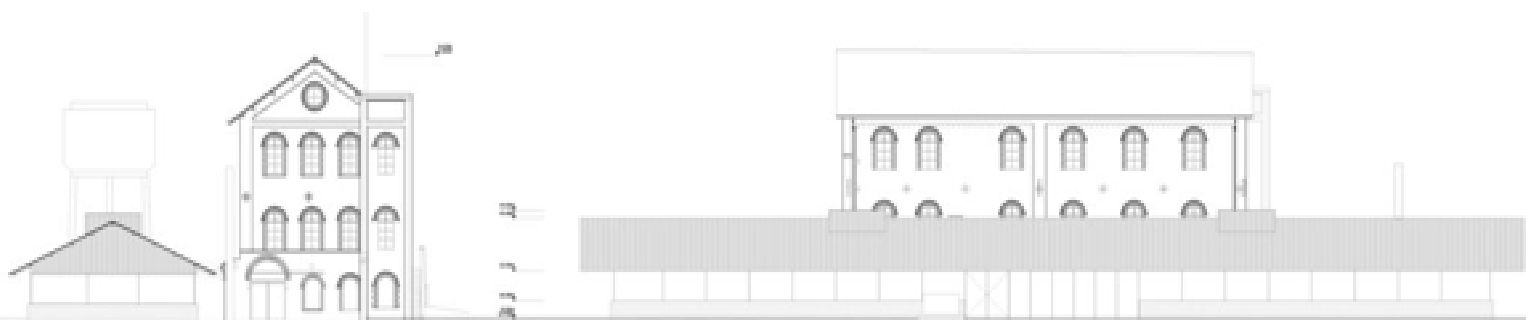
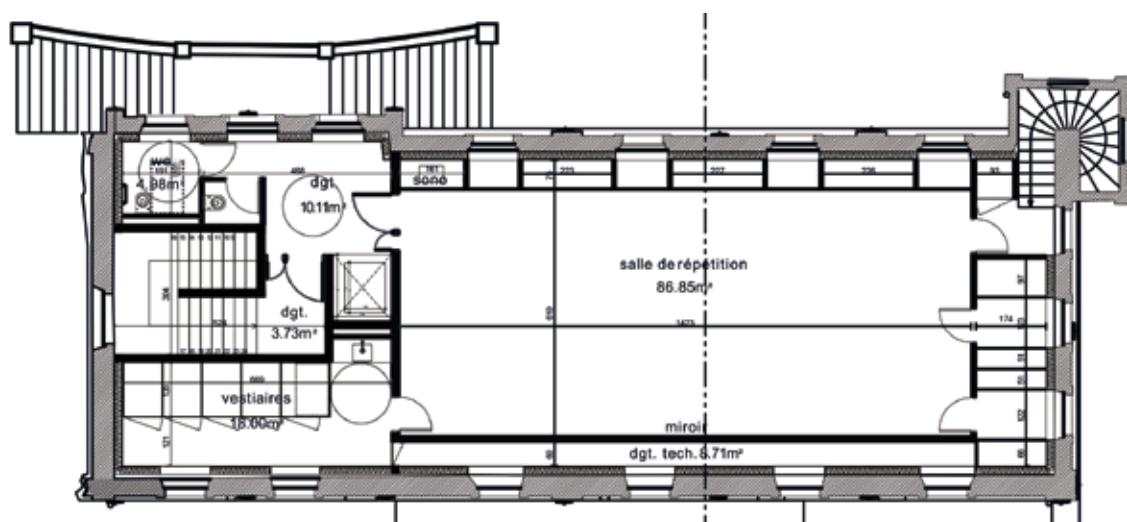
- Un revêtement de sol adapté aux activités est prévu.
- **Une salle de réunion** de 33 m² avec vidéoprojecteur
- **Un espace de rangement** pour tables et chaises et local de ménage avec point d'eau.



AU SECOND ÉTAGE

- **Une salle de répétition** de 86 m² sonorisée avec parquet, miroir pour les activités de danse, de théâtre, de musique, de chants... Une isolation phonique appropriée sera faite afin de préserver les habitations environnantes de toutes nuisances sonores.

- Des vestiaires spacieux, des sanitaires adaptés PMR
 - Des placards de rangements à disposition des associations.
- Il est prévu des badges d'accès au bâtiment pour toutes les futures associations utilisatrices.





Création d'une extension contemporaine attenante

L'extension de la médiathèque est calibrée pour une population de 5 000 habitants. La médiathèque actuelle ne pouvant accueillir des classes entières faute d'espace, le projet d'extension pourra recevoir les classes sur des temps éducatifs plus longs et adaptés. Ce projet architectural apportera toutes les qualités nécessaires au bien-être des enfants (qualité de l'air, lumière, température, espace...).

Les parois vitrées de la médiathèque permettront d'avoir une visibilité sur le bâtiment ancien et vers l'extérieur. Le bâtiment sera sur un seul niveau.

Quels espaces pour quels usages ?

Un espace d'accueil de la médiathèque de 16 m² et **un vaste espace partagé de convivialité** de 115 m² se situeront au centre de la médiathèque, permettant aussi un accès au bâtiment administratif rénové côté sud. L'espace de convivialité pourra être mobilisé hors des heures d'ouverture de la médiathèque par les associations et les habitants.

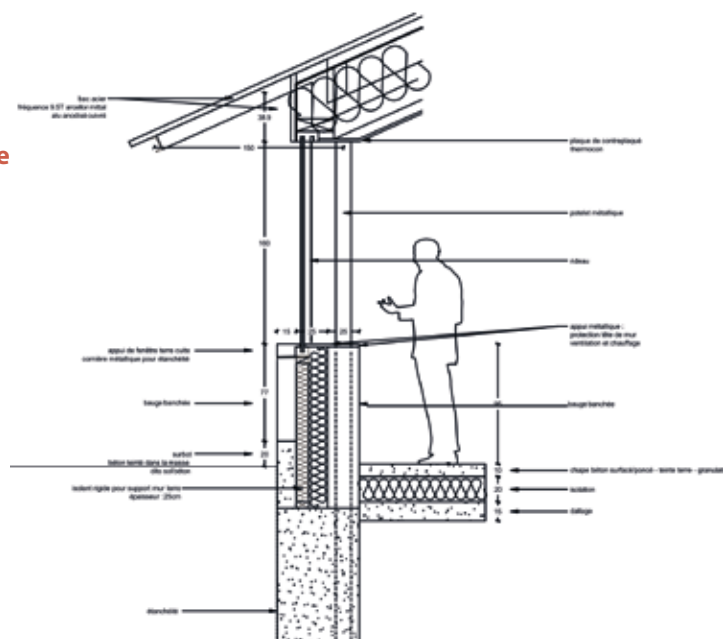
Une aile de la médiathèque comportera **des espaces de collections, de consultation, espace multimédia adultes** de 158 m², **réserve / bureau/espace bénévoles** de 31 m² pour le travail de back office de la médiathèque.

L'autre aile de la médiathèque de 157 m² comportera **des espaces de collections, de consultation enfants, un espace « heure du conte »**.

Un espace « silence », le bureau de la responsable de la médiathèque ainsi qu'un **lieu ados de consultation**, jeux, multimédia seront également dans ce côté du bâtiment.

Les enjeux environnementaux et énergétiques

Ce projet validé par la DRAC et les ABF s'engage dans un modèle exemplaire en matière de qualité environnementale, dans le choix des matériaux de construction et de rénovation (Bauge Blanchée, terre cuite, isolant en fibre de bois) ainsi que sur le plan énergétique avec la chaufferie à granulés et un système d'éclairage à faible consommation.



Le financement

Le coût global de l'opération est estimé, fin janvier 2021 à 3 398 000 € HT, dont 1 793 500 HT pour la rénovation du bâtiment administratif de la Mine.

Entre l'APS et l'APD un certain nombre de plus-values sont apparues, notamment liées à des études de sol complémentaires, des demandes de conservation d'éléments existants du bâtiment ancien par la DRAC, des augmentations des prix de construction des entreprises, soit 549 000 € HT compensées en partie par une optimisation du projet de 210 000 € HT.

Différents organismes (Etat, DRAC, Région, Département, Rennes Métropole, ADEME...) sont associés au projet.

À ce jour, ont été notifiées par l'Etat, le conseil départemental, Rennes Métropole, 1 414 000 € de subventions pour ce projet.

La municipalité au fur et à mesure de l'avancement du projet sollicitera dans les mois à venir la DRAC, l'ADEME... pour que le reste à charge de la commune soit le moins élevé possible (environ 21 %), afin de permettre d'autres investissements nécessaires à la ville de Pont-Péan.

DE LA MINE AUX FOURS, LE VOYAGE DES MINERAIS

Depuis son ouverture en 1730 jusqu'à sa fermeture en 1904, la mine de Pont-Péan a produit 270 000 tonnes de minerai de plomb argentifère (galène) et 78 000 tonnes de minerai de zinc argentifère (blende), lavés et prêts à être fondus. Leur fonte aurait fourni environ 150 000 tonnes de plomb, 30 000 tonnes de zinc et 200 tonnes d'argent. Elle était effectuée sur place au XVIII^e siècle, puis dans des fonderies extérieures, françaises, britanniques et belges au XIX^e siècle.

écrit par Jean-Pierre CUDENNEC

L'alquifoux des potiers

Des fragments de galène sont d'abord utilisés à Chartres-de-Bretagne, où la présence d'argile a permis le développement de la poterie. Un artisanat céramique s'était implanté au village de Fontenay au milieu du Moyen Âge et il s'y maintiendra jusqu'au début du XX^e siècle. Or, pour vernir leurs ouvrages, les potiers de terre ont besoin de plomb et un filon de galène affleure à Pont-Péan, non loin de leurs ateliers. Un siècle s'écoule entre la découverte officielle de la mine, sous le règne de Louis XIII, et sa première mise en exploitation régulière, sous celui de Louis XV. Mais l'affleurement du filon est connu des potiers de Fontenay qui s'y approvisionnent jusqu'en 1730. À cette époque, les potiers utilisent, sous le nom d'alquifoux, de la galène pure qu'ils réduisent en poudre pour la délayer dans de l'eau et en revêtir leurs ouvrages. Ensuite, sous l'action de la chaleur d'un four, l'alquifoux forme à la surface de la terre cuite un enduit imperméable, lisse et brillant, appelé vernis ou glaçure.

1 - Un épi de faitage en terre cuite, créé par les potiers de Fontenay dans la seconde moitié du XVII^e siècle et portant encore des traces de vernis. Il était placé sur un toit du hameau de La Croix à Pont-Péan.

Une fonderie près de la mine

Les premiers concessionnaires de la mine font appel à des fondeurs étrangers qui viennent mettre en œuvre les techniques de leurs pays pour construire des fourneaux près du moulin de Carcé : fourneaux à soufflet des Allemands, fourneaux à réverbère des Anglais. Jusqu'à l'abandon des travaux, en 1796, près de 17 000 tonnes de galène argentifère y sont fondues. Une succession d'opérations permet de séparer l'argent du plomb marchand qui est coulé en saumons (lingots) d'environ 45 kilogrammes et transporté à Rennes, ou à Redon d'où il est reparti vers les ports français de la côte atlantique et vers les villes des bords de Loire. Il est en partie utilisé pour l'artillerie et la chasse. Après 1793, le plomb de Pont-Péan est réquisitionné par l'État et livré aux ports de Brest et Saint-Malo... La tourmente révolutionnaire sonne le glas de l'exploitation du XVIII^e siècle et les fourneaux s'éteignent, définitivement.



Au nord de la Seiche, le nom d'un hameau bruzois rappelle qu'il était voisin des fourneaux du XVIII^e siècle.

© Jean-Pierre Cudennec - 2005

La blende, substitut de la calamine

En 1807, Julien Couännier devient propriétaire des terrains de la mine abandonnée. Il veut relancer les travaux souterrains mais l'État, à qui appartient le sous-sol, ne lui en donnera l'autorisation qu'en 1843. Cependant, les déblais miniers amoncelés en surface par les anciens exploitants contiennent une grande quantité de blende, un minerai dont ils n'avaient jamais tiré parti. Un industriel normand, Louis Claude Boucher, possède une fonderie près de Mons, dans une région que la France avait annexée en 1795 puis perdue après la défaite de Waterloo en 1815. Il y utilise de la calamine qui, par le zinc qu'elle renferme, transforme le cuivre rouge en laiton. Lorsqu'il découvre, en 1818, que la blende peut remplacer la calamine, il conclut avec Julien Couännier un accord aux termes duquel il peut, pendant six ans, prendre ce minerai de zinc dans les déblais de Pont-Péan. Il l'emploie alors dans la nouvelle fonderie de laiton qu'il établit en 1819 à Rouen.

Des destinations variées

1843-1855

En 1843, quand l'administration l'autorise enfin à entreprendre des travaux souterrains, Julien Coüannier a déjà signé un contrat avec un ingénieur anglais, John Hunt, qui constate bientôt la forte teneur de la blende en argent. Jusqu'en 1855, les minerais de Pont-Péan sont alors transportés par voie fluviale jusqu'à Saint-Malo, puis par voie maritime jusqu'aux fonderies britanniques du Devon (Weir Quay, sur la rivière Tamar, et Combe Martin, sur la côte nord) ainsi qu'à Newcastle, dans le nord-est de l'Angleterre. Le « surplus » est envoyé à Poullaouen, dans le Finistère.

1855-1874

En 1855, la société se transforme. Elle est successivement gérée par Aristide Coüannier, un fils de Julien, puis par Frederick Saumarez Brock, qui traitent avec de nouveaux fondeurs. La galène est livrée à l'usine de Jules Joseph Laveissière, près de Rouen, l'un des plus importants établissements français pour la fonte, le laminage et l'étrépage du plomb et du cuivre. La blende est expédiée à Swansea où Lewis Llewelyn Dillwyn vient d'établir une fonderie dans laquelle il développe une méthode tenue secrète pour extraire l'argent du minerai de zinc. Puis, après 1860, une partie de la production de galène est vendue à Paul Bontoux et Richard Taylor, et fondue dans leur toute nouvelle usine de Couëron, près de Nantes.

1874-1886

Un ingénieur belge, Charles Eloy, est chargé de la direction des travaux en 1866, puis de celle de la société en 1881. L'un de ses compatriotes, Gustave Dumont, a construit une usine à plomb à Sclaigneaux, au bord de la Meuse. Invité par Charles Eloy, il vient visiter Pont-Péan en 1874 et achète immédiatement tous les résidus de lavage des minerais (les schlamms). En 1875, Gustave Dumont établit à Sclaigneaux une seconde usine pour le traitement des minerais mixtes, contenant à la fois du zinc, du plomb, de l'argent et d'autres métaux. Dès lors, toute la production de Pont-Péan est chargée à bord de wagons au port sec de Lormandière et expédiée à Sclaigneaux par voie ferrée.



Principales destinations des minerais de Pont-Péan au XIX^e siècle.

© Jean-Pierre Cudennec - 2020

1886-1904

À partir de 1886, la galène est livrée à Couëron. Le minerai de plomb est acheminé par tombereaux jusqu'à la cale de Blossac, à Bruz, et chargé à bord de chalands qui descendent la Vilaine jusqu'à Redon, empruntent le canal de Nantes à Brest et viennent s'amarrer au quai de l'usine. Le reste de la production est toujours envoyé à Sclaigneaux, par voie ferrée. Lorsque Charles Eloy meurt, en 1890, il est remplacé par Léon Maudet qui décide de réduire les coûts de transport en amenant les bateaux à proximité de la mine et en n'utilisant plus que la voie d'eau pour toutes les expéditions. Il fait draguer et canaliser la Seiche, et aménage des installations portuaires en aval du moulin de Carcé. Tous les produits de la mine sont désormais expédiés par voie d'eau, en ayant recours aux services d'entreprises de batellerie, mais aussi en achetant six bateaux nantais, des chalands en bois construits au gabarit des écluses du canal de Nantes à Brest. En cette fin de siècle, la mine atteint son apogée : les quatre cinquièmes du minerai de plomb produit en France proviennent de Pont-Péan. Mais une chute brutale s'amorce en 1898 après le départ de Léon Maudet et l'extraction s'arrête avec l'inondation de 1904.



L'embarcadere de Carcé avait été aménagé à l'emplacement de l'ancien chantier de la fonderie. Cliché de 1905.



Avec le temps, les traces du port de Carcé se sont peu à peu effacées.

© Jean-Pierre Cudennec - 2008

© Fernand Chaine - 1905 - Collection Jean-Baptiste Chaine

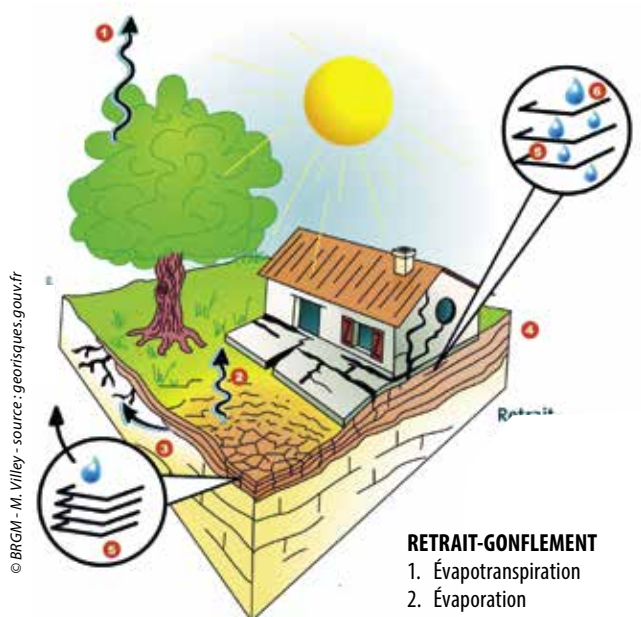


MAISONS FISSURÉES : LES PROPRIÉTAIRES SINISTRÉS S'ORGANISENT

À Pont Péan, ce sont plus de 80 maisons bâties sur un sol argileux qui connaissent, à des degrés divers, des problèmes de fissures dans leurs murs. Samedi 6 février, les propriétaires se sont réunis pour s'organiser en association et se préparer à une nouvelle bataille juridique.

Samedi 6 février 2021, la municipalité réunissait le collectif fissures dans le but de faire un point sur la situation et d'accompagner les sinistrés à s'organiser en association de victimes. Une initiative salubre pour les sinistrés, souvent très isolés. La municipalité épaulée d'un cabinet d'avocats et le collectif restent dans l'attente d'une nouvelle audience en espérant la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle devant le tribunal administratif.

Mécanisme de fonctionnement du phénomène de retrait-gonflement des sols argileux



RETRAIT-GONFLEMENT

1. Évapotranspiration
2. Évaporation
3. Absorption par les racines
4. Couches argileuses
5. Feuilletés argileux
6. Eau interstitielle



■ : aléa fort
■ : aléa moyen
■ : aléa faible
□ : aléa a priori nul

Une situation géologique particulière

La commune de Pont-Péan repose en partie sur des sols argileux qui, sous l'effet des conditions météorologiques (fortes précipitations et périodes de sécheresses) gonflent et se rétractent. Ce phénomène a pour conséquence de fragiliser les fondations des maisons bâties sur ces terrains. À ce jour, nous avons répertorié environ 80 maisons ayant des fissures plus ou moins importantes et dont certaines remettent clairement en cause la structure même de l'habitat.

Pont-Péan est située sur un petit bassin sédimentaire d'âge tertiaire, d'environ 65 millions d'années, composé d'argile extrêmement gonflante.

Jean-Michel SCHROETTER, géologue au Bureau de recherches géologiques et minières de Rennes
Les risque argile sur <https://www.georisques.gouv.fr/>

Des solutions de sauvegarde coûteuses

Des solutions existent pour adapter les bâtiments à ces contraintes, reprise de fissures, des fondations par injection de résines ou reconstruction pour les cas les plus inquiétants. La non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par le ministère de l'intérieur, empêche les sinistrés de solliciter les compagnies d'assurances.

L'action de la municipalité

La commune a déposé deux recours devant le Tribunal Administratif de Rennes sur la non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse de 2016 et pour la sécheresse de 2018.

À ce jour, et malgré un dépôt de la première requête en avril 2018, le Tribunal Administratif de Rennes n'a pas prononcé de clôture d'instruction et n'a pas encore déterminé une date de jugement. Le cabinet d'avocat chargé du dossier a relancé en vain à plusieurs reprises le tribunal. Reste encore la possibilité d'invoquer pour le cabinet la Question Prioritaire de Constitutionnalité devant le Conseil Constitutionnel pour rupture d'égalité devant les charges publiques (du fait de l'imprécision du code des assurances, cette option n'est à ce jour pas encore engagée.

L'état de catastrophe naturelle, qu'est ce que c'est ?

L'état de catastrophe naturelle est une situation dont la reconnaissance par le ministère de l'intérieur permet l'indemnisation des victimes des dommages provoqués par divers agents naturels (inondations, séismes, avalanches)

En France, selon l'article L 125-1 alinéa 3 du Code des assurances issu de la loi 82-600 13 juillet 1982 « ... Sont considérés comme les effets des catastrophes naturelles, les dommages matériels directs « non assurables » ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises... ».

Un assureur ne prendra en charge le règlement d'un sinistre dû à une catastrophe naturelle qu'à la double condition que l'on soit assuré effectivement contre ce type de sinistre et que l'état de catastrophe naturelle soit confirmé par un arrêté interministériel. Cela constitue une contrainte morale et politique pour les autorités concernées.

Vidéo France 3 Michel Demolder

 <https://youtu.be/a3R-KG2d-oU>

PAROLE À L'ASSOCIATION

Après 4 années d'existence, le collectif fissures que nous avons créé fin 2016 rassemble aujourd'hui 92 foyers victimes de fissures sur le bâti provoqué par le phénomène de retrait gonflement.

En collaboration avec la municipalité et avec l'implication de plusieurs habitants nous venons de créer « *L'Association des Sinistrés Fissures Pont-Péan* » afin de donner plus de force à notre mouvement.

Au-delà de la reconnaissance de notre commune en l'état de catastrophe naturelle (Cat nat), c'est surtout l'indemnisation que nous devons obtenir. Pour cela, nous proposons à nos futurs adhérents de les conseiller dans les différentes démarches auprès des assureurs et des experts.

Notre association propose également un partage d'expérience sous forme de témoignages sur les travaux effectués et des problèmes rencontrés.

L'association assurera une communication avec tous les acteurs de cette problématique, à savoir la municipalité, les médias, la préfecture et bien évidemment d'en rendre compte à nos adhérents.

Sans se substituer aux experts, nous pouvons informer nos adhérents des différentes techniques de réparation existantes.

Notre association s'engage à respecter une charte de confidentialité des données personnelles de tous nos adhérents, afin préserver leurs intérêts.

Vous êtes victimes de fissures intérieures et/ou extérieures, votre terrasse ou votre dalle s'est affaissée, des dommages après travaux réapparaissent... nous vous invitons à nous rejoindre afin de rendre notre action la plus visible possible.

Une assemblée générale sera organisée dans les prochaines semaines. Les moyens de communication de la mairie seront mis à contribution pour vous informer de la date (newsletters, panneaux lumineux).

Notre adresse mail reste inchangée : **fissures.pontpean@gmail.com**

BIENTÔT UNE FERME SOLAIRE !

C'est un projet qui aura mis des années à aboutir, mais aujourd'hui le site des anciennes mines de plomb argentifère de Pont-Péan dont l'exploitation s'est arrêtée durant le XX^e siècle, s'apprête à accueillir l'une des plus grandes centrales photovoltaïques de Bretagne.

CALENDRIER



RÉUNION PUBLIQUE

Mardi 20 avril
20h en visio

LANCEMENT

FINANCEMENT PARTICIPATIF
Lundi 3 mai

PERMANENCES

Information et accompagnement individualisé
Jeudi 6 mai, de 17h à 19h et
mardi 11 mai, de 9h à 12h
en mairie

STAND D'INFORMATION

Dimanche 9 mai, au marché

Alors que l'Ille-et-Vilaine produit environ 11 % de ses besoins électriques, notre commune va ainsi devenir à énergie positive d'ici 2 ans !

Concrètement, un parc photovoltaïque de 20 hectares va être installé sur cet ancien site industriel à cheval sur les communes de Bruz et Pont-Péan. Compte tenu de l'état du sol et du sous-sol, les terrains ne pouvaient être exploités ni pour l'agriculture, ni pour la construction. D'une puissance de 15,2MWc, la ferme solaire sera constituée de plus de 35 000 modules orientés plein sud et inclinés à 25° pour optimiser le rendement. La production annuelle estimée est de 17,7 mégawatts d'électricité, qui seront injectés dans le réseau pour

l'approvisionnement en énergie de près de 5 000 foyers. À titre de comparaison, la consommation électrique de notre commune avoisine les 11,4 mégawatts d'électricité par an.

Ce projet représente un investissement de plus de 10 millions d'euros porté par la société Marc Energies composée du groupe Marc SA, propriétaire du terrain, d'IEL, développeur d'énergie renouvelables basé à Saint-Brieuc et de (la Société d'Economie Mixte Energ'iv, acteur public local des énergies renouvelables créé par le SDE35, Rennes Métropole et le Département.

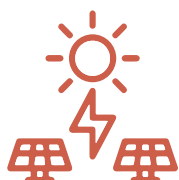
La date de mise en service est prévue pour octobre 2021.

LA FERME PHOTOVOLTAÏQUE EN CHIFFRES



11,4 GWh

consommation
électrique annuelle
de Pont-Péan



8,4 GWh

production
d'électricité
annuelle



80 %

part de l'énergie
consommée
produite sur
la commune*

(si toute la production était
consommée exclusivement
par Pont-Péan)



11 %

moyenne
départementale
(part de l'énergie
consommée
produite localement)

AUJOURD'HUI LE PROJET S'OUVRE AUX HABITANTS !

Les trois porteurs de projets, privés et publics, souhaitent permettre aux citoyens qui le souhaitent de s'impliquer dans le projet et de bénéficier d'une partie de ses retombées économiques, par le biais du financement participatif.

Le financement participatif (appelé également crowdfunding) est un mécanisme qui permet de collecter les apports financiers d'un grand nombre de particuliers au moyen d'une plateforme de financement. L'objectif est de favoriser l'appropriation locale du projet par les citoyens tout en permettant des retombées financières locales. Le financement participatif est largement utilisé depuis quelques années pour le développement des énergies renouvelables ... mais ce sera une première à cette échelle pour la Métropole de Rennes. En 2019, 53 millions d'euros ont été levés en France pour des projets de ce type.

Pour la ferme solaire de Pont-Péan, la plateforme de financement participatif choisie est Gwenneg, une plateforme 100 % bretonne localisée à Rennes. Environ 800 000 euros seront levés auprès des habitants d'Ille-et-Vilaine. La campagne de financement participatif sera lancée le 3 mai. Les 15 premiers

jours, du 3 au 16 mai la campagne ne sera accessible qu'aux habitants de Bruz et Pont-Péan puis du 17 au 30, elle s'ouvrira à tous les habitants d'Ille-et-Vilaine. Sur cette période le montant minimal de participation sera de 500 € et le maximal de 10 000 €.

À partir du 1^{er} juin la campagne sera accessible aux habitants des départements limitrophes à l'Ille-et-Vilaine ainsi qu'aux entreprises (sur les deux premières phases seules les personnes physiques

pourront contribuer). Le montant minimal restera inchangé mais il n'y aura plus de plafond. Les personnes ayant déjà contribué seront prioritaires, si elles souhaitent augmenter leur participation. Il est par ailleurs proposé de donner la priorité aux entreprises de Bruz et Pont-Péan et de leur communiquer cette possibilité.

Deux permanences en Mairie sont programmées : le jeudi 6 mai, de 17h à 19h et le mardi 11 mai, de 10h à 12h.



RECHERCHE D'EMPLOI EN PÉRIODE COVID

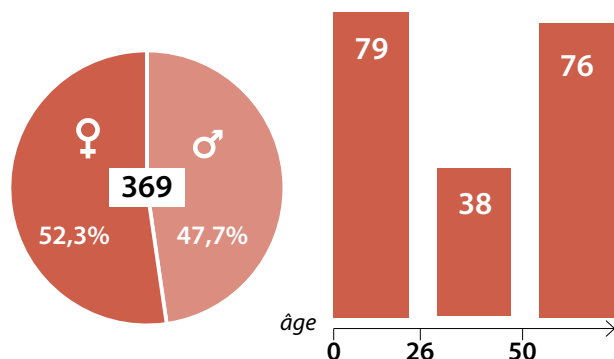
À longueur d'articles et émissions TV ou radio, on nous rappelle à la fois quelle période troublée et particulière nous vivons, et que cette crise sanitaire n'est pas sans répercussion sur la vie économique. Chacun a d'ailleurs, dans son entourage, des personnes déstabilisées dans leur activité professionnelle, voire même qui l'ont perdue. Les jeunes sont la part de la population la plus touchée par les effets de la crise. Nous avons eu envie de savoir quelle réalité cela recouvrait pour les Pont-péannais et sur quels appuis ils pouvaient compter.

Les organismes d'aide à l'emploi

Pôle Emploi est l'établissement public chargé de l'emploi en France. En effet, depuis 2008, l'Agence Nationale pour l'Emploi et les Assedic ont fusionné.

Joignable au **3949**, Pôle Emploi est à la fois l'interlocuteur des entreprises qui recrutent, et celui qui assure le suivi des demandeurs d'emploi et, le cas échéant, qui les indemnise.

Pour l'année 2019, Pôle Emploi dénombre 369 Pont-Péannais enregistrés comme demandeurs d'emploi (catégorie A, B ou C), dont une majorité de femmes (193), 79 ont moins de 26 ans et 76 sont âgés de 50 ans et plus.



Mais, localement, d'autres partenaires participent à l'accompagnement de la recherche d'emploi. On peut citer : Le Point Accueil Emploi, We Ker pour les jeunes et Relais Emploi.

Leur implantation locale favorise leurs liens avec les entreprises, associations, collectivités et particuliers employeurs du territoire. Leur réactivité et la bonne connaissance des besoins de ces clients, souvent réguliers, permettent de les mettre en lien avec des personnes qu'ils accompagnent. Ces acteurs visent la meilleure insertion professionnelle possible des personnes et jeunes qu'ils reçoivent, en essayant de lever les éventuels freins qu'ils repèrent dans une situation (mobilité, qualification, garde d'enfant, santé...).

Les conseillers du Point Accueil Emploi dépendent d'une association administrée par les élus de communes du sud de Rennes : Bruz, Chartres-de-Bretagne, Pont-Péan, Noyal-Chatillon-sur-Seiche, Orgères, Laillé et Bourgbarré.

Ils constatent que la situation de recherche d'emploi génère

souvent une baisse de confiance en soi pour le demandeur d'emploi, or celle-ci peut entraver la capacité à se mettre en valeur, dans ses atouts et compétences, face à un employeur.

Une clé est donc de ne pas s'isoler, pour rester mobilisé et profiter de mise en réseau autant par son entourage élargi, que grâce à celui des professionnels.

Aussi, aux personnes faisant la démarche volontaire de rencontrer le PAE, il est proposé et mixé des modalités d'accompagnement à la fois individuelles et collectives :

- Un groupe permanent de recherche d'emploi, hebdomadaire et animé par des bénévoles retraités,
- Une session « démarches et outils », deux fois dans l'année, que deux conseillers du PAE animent en 6 séances

We Ker souscrit également à ce conseil aux demandeurs d'emploi, celui de s'entourer, même s'il est « paradoxal » en période de covid...

Les jeunes Pont-Péannais davantage impactés par la crise sanitaire

L'organisme indique qu'il y a eu un nombre à peu près équivalent de jeunes accompagnés en 2019 et 2020, ceci malgré la période du 1^{er} confinement du printemps 2020 durant laquelle les conseillers avaient dû suspendre les entretiens physiques. Ainsi, à partir de juin dernier, la conseillère d'insertion a été confrontée à une hausse exceptionnelle de sollicitations. Une quarantaine de jeunes Pont-Péannais lui ont fait appel. Les situations sont diverses, néanmoins un profil se dégage sur notre commune, celui d'un jeune âgé de 18 à 21 ans, vivant chez ses parents, avec pour 58% d'entre eux un niveau supérieur au baccalauréat.

Si avant 2020, leur démarche vers We Ker était motivée par le souhait de trouver directement un emploi, aujourd'hui ces jeunes expriment davantage la demande d'être accompagnés sur la formation, la définition d'un projet professionnel ou la validation d'expériences par un diplôme.

Les professionnels de terrain observent, plus qu'auparavant, des problèmes d'isolement social, ainsi que du stress et de l'anxiété liés au contexte que nous vivons depuis un an.

Ce constat rejoint celui fait pour les étudiants qui, en perdant leur petit boulot, ont basculé dans la précarité et la détresse de renoncer à leurs études. Pour nombre d'entre eux, cela implique de revenir vivre chez leurs parents et devoir se remobiliser sur un nouveau projet d'insertion professionnelle.



© We Ker

Jérôme Homery et Aurélie Bourigault

C'est un fait que les entreprises sont plus frileuses actuellement pour les immersions (stages), les contrats aidés ou les alternances, notamment en raison de l'incertitude de leur viabilité, ainsi que les contraintes sanitaires qui étendent le télétravail et restreignent l'occupation des locaux. D'où l'intérêt de saisir l'opportunité d'être soutenu dans ses recherches.

We Ker met en œuvre, et développe toujours plus, la garantie jeunes qui allie accompagnement individuel et collectif, durant un an. Il s'agit donc pour un jeune d'intégrer un groupe d'autres jeunes en étant appuyé dans ses réflexions et démarches par un référent, tout en bénéficiant d'une allocation mensuelle de 490€ pour le sécuriser financièrement. Les interactions entre les participants à ce groupe sont d'autant plus précieuses en cette période.

Une nécessité de s'adapter

Les professionnels de We Ker témoignent également de la créativité et solidarité dont fait preuve la jeune génération. Certains s'engagent sur des actions citoyennes avec la volonté d'agir en cohérence avec leurs convictions humanitaires ou écologiques. D'autres déploient et contribuent -via internet- à des espaces de discussions et échanges solidaires ; il est vrai que, s'agissant de l'essor de la dématérialisation, certains ont su s'adapter plus vite que les autres.

Ces aspirations à mettre du sens dans leurs projets a conduit un certain nombre à se tourner vers les services civiques.

CONTACTS DES CONSEILLERS EN INSERTION PROFESSIONNELLE

à l'Espace Simone Veil - 1 rue des Planches BRUZ
07 50 84 53 14

accès en bus par le 91, 57 et 59, arrêt «Noé»

Point Accueil Emploi

Des permanences sont assurées en mairie de Pont-Péan, de 10h à 12h, le 1^{er} et 3^{ème} mercredi de chaque mois, excepté pendant les vacances scolaires.

We Ker

Aurélie Bourigault - 06 10 89 30 06
abourigault@we-ker.org

Relais Emploi - 02 99 52 01 01 - relaisemploi.fr

Témoignage de Typhaine, Pont-Péannaise âgée de 46 ans

Après un licenciement économique qui a clôturé une expérience de 18 ans, comme nutritionniste dans un grand groupe agroalimentaire à Paris ; je suis revenue, en famille, m'installer en Bretagne. Par défaut, j'ai accepté d'abord un poste administratif, à mi-temps, dans un petit organisme de formation, mais, au bout d'un an, c'est, cette fois, la crise sanitaire qui m'a fait de nouveau me retrouver sur le marché de l'emploi.

J'ai regretté qu'il soit peu évident d'obtenir des rendez-vous physiques avec Pôle Emploi, et je doutais un peu de ma capacité à rebondir. Les consultations quotidiennes de sites internet d'annonces d'emploi, seule derrière mon écran, ont leurs limites et peuvent démotiver.

Je me suis rappelée un jour avoir reçue, l'année précédente, un courrier de mise à disposition par le PAE. J'ai appelé la mairie puis rencontré M. Homery, le conseiller du PAE qui intervient sur la commune de Pont-Péan.

Je sentais que mon besoin n'était pas de retravailler mon C.V ou mes lettres de motivation, mais, par contre, de rencontrer des gens. C'est pour ça que j'ai accepté quand même la proposition du PAE de participer à un groupe de recherche d'emploi.

Parallèlement, le conseiller a pris en compte mes compétences en gestion administrative et la maîtrise d'outils informatiques. Il a pensé à moi pour un remplacement d'un mois d'agent administratif au sein d'une collectivité du sud de Rennes. L'expérience s'est bien passée et, par ce biais, deux autres opportunités se sont présentées dans d'autres services de la même collectivité. J'y suis jusqu'en mars prochain pour le moment, et je m'y plais.

Je crois vraiment qu'il ne faut pas se priver des possibilités qui élargissent son réseau ; le bouche à oreille a bien fonctionné pour moi.

Et puis, j'ai eu raison de faire quelques concessions par moments, comme par exemple renoncer à une recherche stricte de poste correspondant à ma qualification initiale, mais aussi accepter de faire 20 km et s'investir dans un nouveau domaine sur un contrat court, puis prendre un autre remplacement en pleine période de fêtes de fin d'année...



AIDES POUR LES JEUNES

Radio France relaie les nombreuses initiatives pour aider les jeunes partout en France.

En Bretagne, il y a celle qui permet à des jeunes de trouver « un job » tout en venant en soutien à des établissements sanitaires ou médico-sociaux. En effet, dans ces établissements, certaines missions peuvent être exercées sans condition de diplôme : agent de service hospitalier, soutien à des actions d'animation, de maintien de lien social des résidents avec leurs familles dans les EHPAD, etc...

L'ARS Bretagne a donc souhaité solliciter les jeunes, les étudiants. Ils peuvent s'inscrire sur la plateforme nationale renfort-RH et déposer leur candidature en ligne <https://renfortrh.solidarites-sante.gouv.fr>

Il y a également un autre soutien concret apporté aux étudiants, boursiers ou non. Depuis le 25 janvier, ils peuvent bénéficier de 2 repas par jour au tarif chacun de 1€. C'est sur place ou à emporter dans 10 lieux répertoriés à Rennes ou au Resto'U de Ker Lann à Bruz.

STOP AUX INCIVILITÉS

Les Crados, à Pont-Péan non merci !

Le monde d'après ? Force est de constater que tout le monde n'y est pas passé. Poubelles qui débordent, déjections canines sur les trottoirs et les bandes enherbées, déchets en milieu naturel, mégots qui tapissent la chaussée...

Les exemples de mauvais comportements ne manquent pas et les contraintes sanitaires ont bon dos. C'est ce ras le bol général qui pousse la municipalité à lancer une campagne de sensibilisation pour le printemps, à travers un concours de dessin ouvert à tous les enfants de Pont-Péan !

Dessinez le crado qui vous horripile, vous énerve, vous indigne.

POUR PARTICIPER

- Réaliser un dessin en 1 ou 2 couleurs sur feuille blanche A4
- Le dessin ne doit pas être trop petit, environ 10 cm
- Il doit être contrasté (avec des couleurs foncées)
- Il faut signer son dessin par son prénom
- Le dessin doit représenter un personnage, un crado seul ou à travers une scène abordant un des sujets suivant : les mégots jetés par terre, les crottes de chien non ramassées, les dépôts sauvages de meubles sur le trottoir, le dépôt sauvage d'ordures, les voitures ventouses immobiles en stationnement

Le résultat des œuvres récoltées sera exposé dans la vitrine de l'accueil périscolaire et celles qui seront sélectionnées auront la chance de constituer la prochaine campagne contre les incivilités de la ville de Pont-Péan.

Déposer votre dessin au service jeunesse ou à la mairie jusqu'au 1^{er} mai 2021 dernier délais. À vos feutres, prêts, dessiner !



© AB - 2021

LOCATION BROYEUR À VÉGÉTAUX

Pour des gestes de développement durable au quotidien



© CSF

La CSF / Gemme de Pont-Péan propose à la location un broyeur à végétaux. Il vous évitera les déplacements vers la déchèterie. Le broyat ainsi obtenu vous permettra d'enrichir votre compost, ou encore de constituer un paillage pour vos massifs de fleurs, pour votre potager, etc.

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION
Didier TONDOUX
06 32 46 18 11

DES PIÈGES CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES



© Jean-Pierre Cudennec - 2021

Il est possible qu'en vous baladant sur les chemins communaux vous observiez des sacs accrochés aux troncs de quelques résineux. Il s'agit d'écopieux pour chenilles processionnaires.

Les chenilles processionnaires s'appellent ainsi car elles se déplacent en procession. Elles naissent dans les pins et se nourrissent des aiguilles, ce qui affaiblit la croissance des arbres et les rend plus vulnérables.

Les chenilles processionnaires sont également dangereuses pour l'homme et l'animal avec un fort pouvoir urticant et allergisant.

Au printemps, toutes les chenilles d'un même cocon quittent leur nid, toujours en procession, pour s'enfouir dans le sol. Chacune des chenilles va tisser un cocon avant de se transformer en chrysalide. Pour éviter la prolifération de l'espèce, on installe un sac avec du

terreau sur le tronc de l'arbre, les chenilles sont attirées par le terreau pensant trouver la terre ferme et se retrouvent enfermées dans le sac. Les sacs sont fixés suffisamment hauts pour qu'ils ne puissent pas être accessibles aux enfants. Il est important de ne pas y toucher.

Les vingt pièges installés par les services techniques en février 2020 ont été retirés et envoyés en incinération, puis remplacés.

ASTUCE : Les chenilles à leurs différents stades de vie ont des prédateurs, notamment plusieurs espèces d'oiseaux comme les mésanges charbonnières. En installant des nichoirs dans votre jardin vous lutterez vous aussi contre la processionnaire.

AIRE DE JEUX DU MOUTON BLANC

© GGdébajo - 2021



En mars 2020, la commune de Pont-Péan avait commencé les travaux du parc situé entre la rue Georges Beauplet et allée de la Fée Viviane, avec l'installation d'un premier jeu de type « araignée » destiné aux enfants et pré-ados. L'année 2020 ayant été compliquée par la gestion de la crise liée à la Covid-19, la commune a repris les études fin 2020 pour une

planification des travaux d'aménagement en 2021. Ainsi, un second jeu pour les plus petits, a été posé en février 2021, suivi de l'installation de la clôture. Au printemps 2021, le petit terrain de football va être réaménagé avec une rénovation du terrain en herbe et le remplacement des 2 buts. Des bancs et une table de pique-nique seront également installés. Une prairie fleurie sera semée également durant le printemps 2021 et à l'hiver 2021-2022 l'aménagement se terminera par la plantation d'arbres fruitiers.

PLANNING DU PROJET

fév.	mars	printemps	été	hiver
POSE DU 2 ^e JEU	POSE D'UNE CLÔTURE AUTOUR DES JEUX	AMÉNAGEMENT TABLE DE PIQUE-NIQUE ET CHEMINEMENT	POSE DE BANC	RÉNOVATION TERRAIN FOOTBALL ET PRAIRIE FLEURIE
				PLANTATIONS D'ARBRES
2021				2022

Ces dates prévisionnelles vous sont communiquées à titre indicatif, elles sont susceptibles de varier selon les conditions météorologiques du moment.

VOS HAIES, UNE AIDE PRÉCIEUSE POUR LA BIODIVERSITÉ

Pièges à particules fines, à carbone et nitrates, vos haies limitent le ruissellement des eaux pluviales et favorisent l'infiltration. Dans cet enjeu face au dérèglement climatique, elles favorisent aussi les zones de fraîcheur lors de fortes chaleurs. Les haies fleuries sont de véritables abris pour les insectes et pollinisateurs, elles offrent également des refuges pour la petite faune et notamment nos amis les petits oiseaux se déplaçant discrètement de buisson en buisson. Les haies sont également des lieux de nidification, la LPO conseille une taille en été ou hiver pour préserver la nidification. Évitez de remplacer votre ancienne haie par des équipements artificiels mais plutôt de la renouveler par une nouvelle qui permettra de préserver cette richesse.

Elles sont belles et indispensables, mais ne doivent pas s'étendre sur le domaine public, afin de ne pas gêner le déplacement des piétons, des cyclistes ou encore des véhicules. Si les services techniques de la commune constatent un non-respect de la réglementation, ils peuvent procéder aux entretiens nécessaires aux frais du propriétaire.

La suppression des haies dégrade la qualité de votre environnement et la biodiversité. Savez-vous qu'à Pont-Péan nous avons un petit oiseau rare nommé le Troglodyte qui a besoin de ces haies pour vivre ? Afin que nous puissions tous encore profiter des jolis chants d'oiseaux dans nos jardins, plantons des haies !

© GGdébajo - 2021



RÈGLES D'URBANISME

Projet de construction, d'extension, abri de jardin ou modification de façade, voici les règles d'urbanisme à respecter :

NOUVELLE CONSTRUCTION	
< 5 m ²	Pas de formalités
5 m ² > 20 m ²	Déclaration préalable
> 20 m ²	Permis de construire
À noter que pour toute demande de permis de construire une étude géotechnique de sol est imposée dans le cadre du PLUI.	
EXTENSION DE CONSTRUCTION	
5 m ² > 20 m ²	Déclaration préalable
20 m ² > 40 m ² pour un bien situé en zone U	Déclaration préalable (si existant + extension < 150 m ²)
	Permis de construire (si existant + extension > 150 m ²)
> 40 m ²	Permis de construire
> 20 m ² pour un bien situé en zone 2AU, A, N, NP	Permis de construire
ABRI DE JARDIN/ANNEXES (GARAGE)	
< 5 m ²	Pas de formalités
5 m ² > 20 m ²	Déclaration préalable
> 20 m ²	Permis de construire
MODIFICATION DE FAÇADE	
Tel que le remplacement d'une fenêtre ou d'une porte par un autre modèle, le percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture de façade... : Déclaration préalable	
Les travaux de ravalement s'apparentent à de l'entretien extérieur, aucune formalité n'est nécessaire, sauf s'ils sont situés dans un espace protégé (abords d'un monument historique), dans ce cas une déclaration préalable est nécessaire.	

Pour tout complément d'information rendez-vous en mairie ou sur www.rennesmetropole.fr

LES NOUVEAUTÉS DE LA MOBILITÉ MÉTROPOLITAINE

Réseau star gratuit pour les moins de 12 ans

Depuis le 1^{er} décembre 2020, l'accès au réseau STAR est gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

- De 0 à 4 ans, aucun titre de transport ou de carte KorriGo n'est nécessaire pour les enfants.
- Pour les enfants de 5 à 11 ans, une carte KorriGo Services est donc nécessaire. Elle est offerte et un titre de transport gratuit y est chargé.

La validation de cette carte est obligatoire pour tous les voyageurs de 5 ans et plus, même en cas de gratuité.

Cela permet de mieux connaître la fréquentation du réseau pour adapter l'offre si besoin.

La mobilité pour tous

La tarification solidaire est accordée, sous conditions de ressources, à tous les membres d'une famille habitant Rennes Métropole, avec une carte KorriGo Services nominative pour chaque membre de la famille. Elle permet de bénéficier soit de la gratuité, soit d'une réduction de 85 % ou de 50 % sur le prix de l'abonnement mensuel STAR et/ou HANDISTAR.

Fin le ticket papier, place au ticket rechargeable !

Outre les nouveaux tarifs STAR pour les moins de 26 ans, votés lors du conseil métropolitain d'octobre, c'est aussi l'arrivée du ticket rechargeable.

Depuis le 1^{er} décembre, ce ticket est utilisable sans contact sur les valideurs des bus et les portillons du métro, tout comme la carte KorriGo. Il peut être utilisé plusieurs fois, d'où son coût : 0,10€.

Où obtenir et recharger le ticket rechargeable ?

- Aux distributeurs automatiques du métro,
- Dans les bus auprès des agents de conduite
- Chez les commerçants partenaires STAR (Bar tabac le Pont-Péannais)
- Dans les agences STAR et à l'Espace KorriGo

Nouvelles pistes cyclables

Dans le cadre de la constitution du Réseau Express Vélo de la métropole, deux axes à proximité de Pont-Péan vont être développés, soit l'axe Rennes – Chartres-de-Bretagne (4,7 km pour le second semestre 2022) et l'axe Rennes – Noyal-Chatillon-sur-Seiche (5,5 km pour la mi 2022). Le Réseau express vélo constitue l'armature du Schéma directeur vélo métropolitain, qui propose, en plus des liaisons du REV, 400 km de liaisons cyclables complémentaires depuis les communes périphériques vers le REV ou entre communes périphériques. La réalisation du Schéma directeur vélo, 500 km au total, inscrite dans le PDU, est prévue d'ici 2030.

QUELLE PUBLICITÉ DEMAIN DANS LA MÉTROPOLE ?

Rennes Métropole a décidé de lancer en novembre 2020 l'élaboration de son futur Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), qui doit entrer en vigueur courant 2022. Il s'agit de réglementer l'implantation de publicités, pré-enseignes et enseignes sur le territoire des 43 communes de la métropole. Avant d'élaborer ce règlement les élus souhaitent consulter les citoyens.



**POUR PARTICIPER
À CETTE
CONCERTATION**

www.rlpirennesmetropole.fr

VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE ?

RENNES MÉTROPOLE / COVID-19



SOUTIEN MORAL

Appelez le **0 800 130 000**
Numéro national d'écoute



VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Appelez le **3919**



ENFANTS EN DANGER

Appelez le **119**

URGENCE SOCIALE

AIDE ALIMENTAIRE

Appelez le **0 800 95 35 45**
Info sociale en ligne

appels Gratuits & Anonymes

PLUS D'INFOS SUR

metropole.rennes.fr
& ille-et-vilaine.fr



LES AMBASSADEURS DE L'EAU ET DU TRI VIENNENT À VOTRE RENCONTRE

Dans un contexte de réchauffement climatique et de raréfaction des ressources, Pont-Péan, Rennes Métropole et l'Eau du Bassin Rennais s'engagent contre le gaspillage. L'objectif est de renforcer la sensibilisation des habitants en participant à des opérations collectives et en développant la rencontre directe au domicile des abonnés.



© EBR

Et maintenant on fait quoi ?

Durant toute l'année 2021, les ambassadeurs de l'eau du bassin Rennais interviennent à Pont-Péan pour effectuer plusieurs missions.

Mission N°1 : Le porte-à-porte

Les ambassadeurs effectuent du porte-à-porte pour distribuer gratuitement du matériel hydro-économique et informer sur les gestes à acquiescer au quotidien pour réduire sa facture d'eau de 10 à 20 %.

Ces rencontres avec les usagers sont l'occasion d'expliquer d'où vient l'eau du robinet, comment elle est acheminée jusqu'au consommateur et comment elle est retraitée ensuite, avant d'être rejetée dans le milieu naturel. Les ambassadeurs pourront également vous aider à mieux comprendre votre facture d'eau.

Ce porte à porte est effectué en binôme avec des représentants des médiateurs du Tri de Rennes Métropole, deux fois plus de chances de faire un geste pour la planète. Comment éviter le goût de chlore de l'eau du robinet ? Dans quelle poubelle dois-je jeter mes capsules de café ? Comment se procurer un composteur ? Ce sont les types de questions auxquels ils répondent.

Mission N°2 : Les foyers volontaires Défi ECODO

Afin de tester et mesurer l'impact du matériel et des changements de comportement, 14 foyers volontaires sont suivis depuis le mois de mars. Un premier rendez-vous a été pris pour expliquer la démarche. Des relevés de consommation sont effectués chaque semaine. À la fin du premier mois un deuxième rendez-vous est prévu au cours duquel les ambassadeurs remettront aux foyers volontaires, des mousseurs à installer sur les robinets et délivreront des conseils de bonnes pratiques. Leur consommation sera relevée à nouveau chaque semaine au cours du mois d'avril, afin de pouvoir comparer les données.

Mission N°3 :

Les commerces volontaires

Une prise de contact est prévue par les ambassadeurs auprès des commerçants et artisans de la commune, afin de leur présenter la démarche et de les équiper, s'ils sont intéressés.

Merci de réserver un bon accueil aux ambassadeurs qui initient cette démarche inédite à Pont-Péan.

N'hésitez pas à les contacter si vous préférez prendre rendez-vous avant ou après leur passage,

06 11 70 81 92

ambassadeur-ecodo@ebr-collectivite.fr

LES CHIFFRES CLEFS SUR L'EAU

71 % Eau sur la planète

3 % Eau douce sur la planète

1/5 Population mondiale qui n'a pas accès à l'eau potable

63 m³ Consommation moyenne des Pont-Péanais par personne et par an

L'EAU QU'ON VOIT

6 L Une chasse d'eau

18 L Un robinet ouvert pendant 3 minutes

60 L à 80 L Une douche

130 L Un bain

50 000 L Une piscine

L'EAU QU'ON NE VOIT PAS

10 L Une feuille de papier

180 L 1Kg de tomate

900 L 1Kg de maïs

3 000 L Un t-shirt en coton

15 000 L 1Kg de bœuf

source :

<https://www.cieau.com>

<https://www.eaudubassinrennais.fr>

<https://www.futura-sciences.com>



MERCI POUR VOTRE GÉNÉROSITÉ !

En décembre dernier le CCAS avait fait appel à votre solidarité pour aménager un logement d'urgence. Grâce à votre élan de générosité un grand nombre d'objets et mobiliers ont été collectés. Vous avez permis de constituer un logement décent et accueillant. Le Centre Communal d'Actions Sociales et la municipalité tient à vous exprimer un énorme MERCI.



SOLIDARITÉ AUX ÉTUDIANTS

Le CCAS, conscient de la situation estudiantine actuelle, a solidairement pris la décision de donner une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association étudiante *L'épicerie gratuite de Rennes 2* qui délivre des repas aux étudiants en situation précaire particulièrement touchés par la crise.

DISTRIBUTION D'ALMANACHS AUX DE PLUS DE 75 ANS



Le traditionnel repas du CCAS n'ayant pas pu avoir lieu en fin d'année 2020 en raison de la crise sanitaire, le CCAS a offert à tous les Pont-Péannais âgés de plus de 75 ans un almanach Ouest-France.

La distribution a eu lieu en février suite à un défaut d'approvisionnement. Ce contretemps n'a heureusement pas gâché l'attention. Les bénéficiaires étaient ravis du cadeau et ont remercié vivement les bénévoles chargés de la distribution.

Visite aux doyens

Le maire Michel Demolder et Dominique Jacq, adjoint à la solidarité et vice-président du CCAS ont remis leur exemplaire aux doyens, Madame Marie Vallée, âgée de 96 ans, et Monsieur Raymond Couellan, âgé de 92 ans.

Ce geste symbolique ne remplace évidemment pas toutes les animations habituelles, mais permet d'aller à la rencontre des seniors, d'échanger et de recueillir leurs impressions dans ce contexte si particulier.

DES DESSINS POUR SOUTENIR LES MILITAIRES

L'Union Nationale des Combattants est une association plus que centenaire qui regroupe ceux qui défendent les valeurs de la France en combattant sur les différents théâtres d'opérations, mais aussi les anciens combattants qui ont participé aux différents conflits engageant le pays. Le devoir de mémoire est une des préoccupations de l'association dont le but est de faire connaître la nation et ses grandes composantes à la population, plus particulièrement aux plus jeunes, s'agissant du service civique, par exemple.

Le comité local, présidé par Monsieur Patrick Lemoine, se veut aussi être un soutien pour les militaires engagés actuellement en opérations extérieures.

C'est à ce titre, qu'un partenariat avec l'accueil de loisir de la commune s'est instauré sur l'initiative du président de l'association, afin de transmettre des dessins d'enfants aux militaires en partance pour le Mali.

Ce lien ainsi créé est un soutien psychologique important pour celles et ceux qui s'exposent, afin de soutenir les peuples en difficulté, conformément aux engagements de la France.

Il est également important pour les jeunes auteurs de dessins, afin qu'ils s'imprègnent dès le plus jeune âge des valeurs de la République et de la notion d'engagement.

Merci à l'UNC et surtout merci aux enfants ainsi qu'à leurs accompagnants.

DOMINIQUE JACQ - CORRESPONDANT DÉFENSE

La fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien entre l'armée et les citoyens et sensibiliser aux questions de défense.

CONTACT : dominique.jacq@pontpean.fr



STAGE DE SLAM

du 4 au 7 mai

Dans le cadre du spectacle du célèbre slameur Damien Noury « Les Voix du verbe » programmé le 12 mai prochain à l'eB, et suite à l'engouement qu'a suscité sa rencontre avec les jeunes du local en août dernier lors de sa résidence, un stage de Slam est proposé aux jeunes de 12 à 18 ans. Damien Noury lui-même vous initiera aux techniques propres à son art, qui mêle la culture urbaine à la poésie. Apprenez à balancer les mots, à faire percuter les rimes : venez vous exprimer, créer et vous amuser pendant les vacances de Printemps !

Stage de slam destiné aux 12-18 ans – GRATUIT
du 4 au 7 mai (mardi, mercredi et jeudi 10h30-12h30
+ vendredi 10h30-12h30 et 14h30-16h30) au local Jeunes.

Inscriptions auprès du local Jeunes

VACANCES DE FÉVRIER LES PROJETS PRENNENT VIE

*Avant chaque période de vacances scolaires, la commission jeunesse formée d'élus et jeunes se rencontrent pour faire émerger des projets.
En février le géodome et le potager étaient au programme.*

Le géodome

C'est une structure mobile destinée à ceux qui souhaitent se retrouver en extérieur tout en restant abrités. C'est un lieu se voulant être plus accueillant qu'un porche ou un arrêt de bus. Cela fait bientôt 2 ans que le projet est en cours, la structure est déjà construite depuis un moment, mais ça y est, les jeunes ont posé la bâche qui sert de toit. Reste quelques petits ajustements et le géodome sera fonctionnel.

Le potager hors sol

C'est la nouveauté de cette année qui résulte de l'envie des jeunes de renouer avec la terre, de cultiver leurs légumes et de les consommer ! Ils ont préparé environ 10 m² de potager répartis en 4 bacs. Au printemps, ils y planteront des radis, tomates cerises, des aromates..., plein de bonnes choses à grignoter cet été.

CONDITIONS D'OUVERTURE SUITE AU CONTEXTE SANITAIRE

Ouverture du local jeunes
sur inscription via la boîte mail
localjeunes@pontpean.fr

- **le mercredi** de 14h à 16h pour les CM2 et les collégiens
- **le mercredi** de 16h30 à 17h45 pour les lycéens
- **le samedi** de 14h à 17h45 à partir de 12 ans.

Local Jeunes
Allée de la Mine
Espace Beausoleil
06 74 83 34 95
localjeunes@pontpean.fr
Facebook : [Local Jeunes Pont-Péan](#)

© local Jeunes - 2020

INFO CAMPS 12/15 ANS

Un séjour en camping à destination des 12 / 15 ans est prévu du 10 au 17 juillet. Le local jeunes souhaite qu'il soit pensé avec les jeunes pour répondre au plus près à leurs attentes et les impliquer dans l'organisation même de leurs vacances. Cela se traduit par des réunions de préparation, des actions d'autofinancement et des ateliers citoyens, le but étant d'acquérir des expériences nouvelles autour d'un travail collectif. Les réunions de préparation avec les jeunes débiteront en mars. L'année dernière, 10 jeunes sont partis à Crozon pendant 7 jours avec au programme, activités surf et kayak de mer.

Pour participer à ce camps et connaître les dates des réunions de préparation, n'hésitez pas à contacter les animateurs du local jeunes.

ADHÉSION GRATUITE À LA MÉDIATHÈQUE

L'adhésion annuelle à la médiathèque était, jusqu'à cette année, de 10 €, avec la gratuité pendant une année pour les nouveaux habitants, les enfants scolarisés en CP et les bénéficiaires de la carte Sortir!. Somme modique pour la plupart des habitants qui représentait un montant de recettes marginal pour la commune de moins de 2 000€.

En 2019, année sans impact COVID 19, 82 familles bénéficiaient de la gratuité pour 220 familles payantes.

Un tarif même modeste dissuade une partie du public. La médiathèque participe à la lutte contre l'illettrisme, à la culture pour tous. Elle doit permettre l'accès de ses collections aux personnes les plus éloignées de la lecture et offrir une plus grande égalité d'accès.

La gratuité est un choix politique, celui d'offrir à tous la chance d'un accès démocratique à l'information, aux loisirs, à la culture.

Si les élus de Pont-Péan ont voté la gratuité des adhésions, c'est pour toucher une part de la population qui fréquente très peu la médiathèque, augmenter le nombre d'adhérents et être en cohérence avec les axes politiques qu'ils portent, la solidarité et l'accès à la culture. C'est également une harmonisation

avec certaines médiathèques de la Métropole et les Champs Libres qui sont gratuits depuis fin 2020.

Cela permet entre autres à la médiathèque de développer le prix régional « Facile à lire » auquel participe la commune.

Même s'il est prématuré de l'affirmer au bout d'un mois, la gratuité augmente la fréquentation, accroît l'efficacité des services de lecture publique comme le constatent les bibliothécaires qui l'ont mise en oeuvre. À Pont-Péan, 32 nouvelles adhésions ont été enregistrées en janvier 2021, contre 22 en janvier 2020 et 27 en 2019.

Rendre la bibliothèque gratuite ne supprime pas l'inscription mais l'acte de paiement. Certains diront « Si tout est gratuit quel respect pour le service ? »

Aucune observation des professionnels n'a mis en évidence que le respect d'un service dépendait de la tarification. Le respect dépend avant tout de la qualité du service rendu, de l'engagement des utilisateurs à appliquer le règlement intérieur du lieu.

En outre, la gratuité ne fait pas tout, il faut des collections et des services qui suivent en qualité, soient attractifs, accessibles. C'est ce à quoi s'appliquent les deux agents de la médiathèque de Pont-Péan, afin de satisfaire leurs adhérents.

« La gratuité est un choix politique, celui d'offrir à tous la chance d'un accès démocratique à l'information, aux loisirs, à la culture. »

A. GUILLET

LES COUPS DE COEUR

ÉCOUTE LES OISEAUX Birdie memory

DOCUMENTAIRE de Léna Mazilu, Yoann Guény et Maxime Zucca. Albin Michel Jeunesse. 2019

Ce livre grand format qui se déplie en une grande frise, présente 20 oiseaux européens. Au recto, les enfants découvrent les oiseaux et grâce à une application téléchargeable gratuitement, peuvent écouter leur chant. Au verso, des fiches d'identité permettent d'en savoir plus sur chacune des variétés présentées. Un livre magique !

AMOUREUX

ALBUM pour les adultes de Hélène Delforge et Quentin Gréban. Mijade. 2020

Dans ce très bel album qui nous parle d'amour, de courts textes accompagnent des illustrations aux tonalités douces et tendres.

À chaque double page, c'est une nouvelle histoire qui nous est racontée et qui peut faire écho à notre propre vécu. Cet album a été retenu dans les sélections des Prix Bulle de lecture et Facile à lire, deux prix auxquels participe la médiathèque. Un livre qui fait réellement du bien.

UNE ÉVIDENCE TROMPEUSE

ROMAN POLICIER de Craig Johnson. Gallmeister. 2020

Retrouvez votre shérif du Wyoming, Walt Longmire ! Dans cette nouvelle aventure, le shérif et son fidèle lieutenant Cheyenne, sont confrontés à un



gang de motards et à l'extravagante Lola. C'est plein d'humour flegmatique et de belles bagarres. Un vrai bon roman western contemporain.

LES LIVRES QUI FONT L'ACTUALITÉ

Retrouvez à la médiathèque les livres dont tout le monde parle : Familia Grande de Camille Kouchner, Une terre promise de Barack Obama, Les furtifs de Alain Damasio... et les prix littéraires 2020.

LES PROCHAINES ANIMATIONS DE LA MÉDIATHÈQUE

P'TITS LECTEURS, SPÉCIAL CONGO

Samedi 20 mars, de 9h15 à 11h

Les P'tits lecteurs poursuivent leur tour du monde. Après le succès de la séance dédiée à la Kabylie, Richard Lwanga et les bibliothécaires proposent aux petits de 1-3 ans de découvrir des histoires et la culture congolaises.

Sur inscription



PRIX ADOS CRÉATEURS

Atelier en réalité augmentée, animé par Electroni[k]



Samedi 27 mars, de 10h à 12h et de 14h à 16h

Pour les jeunes de 13-15 ans

Venez dessiner sur tablettes numériques et grâce à une application, donner vie à vos créations. C'est magique : vous verrez vos dessins s'animer ! Cet atelier, organisé par la médiathèque et le Local Jeunes, s'adresse aux jeunes de 13 à 15 ans qui ont lu au moins un roman du Prix Ados. Vous pouvez emprunter la sélection de 10 romans du Prix Ados à la médiathèque ou dans le CDI de votre collège.

Animation gratuite, sur inscription (nombre d'inscrits limité) auprès de la médiathèque

LES PONT-PÉANNAIS ONT DU TALENT

La manifestation Les Pont-Péannais ont du talent commence à se dessiner. Vous êtes déjà un certain nombre à vous être inscrit(e) pour exposer un tableau, une photo, un texte, une création de couture... Votre enthousiasme et vos talents ont permis de programmer des moments forts :



• Du 12 avril au 14 juin

EXPOSITION

• Samedi 17 avril, de 10h à 11h

P'TITS LECTEURS

spécial « Pont-Péannais ». Pour les 3-6 ans

• Samedi 24 avril, de 10h à 12h

LES AUTEURS/TRICES À L'HONNEUR (lectures d'extraits et rencontres avec les auteurs/trices)

• Samedi 5 juin, de 10h à 12h

PLACE AUX COMÉDIENS ET COMÉDIENNES !

• Samedi 12 juin, de 10h à 12h

PETIT BŒUF MUSICAL

Si vous souhaitez participer, il est encore temps ! Que vous soyez enfants ou adultes, n'hésitez pas et prenez contact avec l'équipe de la médiathèque.



HORAIRES en période de couvre-feu

- Mardi et jeudi : 15h30 - 17h30
- Mercredi : 10h - 12h / 14h - 17h30
- Samedi : 9h15 - 12h30

18 route de Nantes

35131 Pont-Péan

02 99 52 80 53

mediatheque.accueil@pontpean.fr

www.mediathequepontpean.fr



L'ESPACE BEAUSOLEIL EN 2020

L'espace Beausoleil comporte trois activités principales : la vie associative, le spectacle vivant et la gestion locative. À l'image des années précédentes, en 2020 les espaces ont été occupés par des associations pontpéennaises et extérieures, des structures partenaires, les services municipaux, des équipes artistiques, des entreprises, des particuliers.

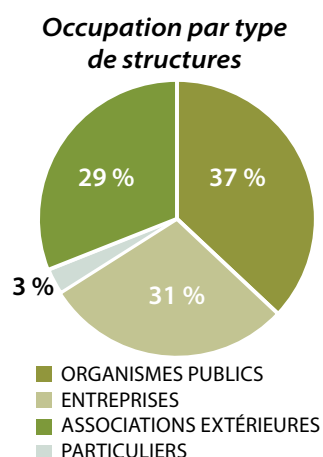
OCCUPATION DES SALLES*		
	Nombre de jours d'occupation (toutes salles confondues)	Fréquentation (nombre de personnes accueillies)
LOCATIONS	18	1 429
SPECTACLE VIVANT	41	1 565
MISES À DISPOSITION	40,5	2 895

*hors activités associatives régulières

GESTION LOCATIVE

Les demandes de locations sont fréquentes. Le site internet de la mairie et le site dédié aux locations www.espacebeausoleil-location.fr renseignent sur les espaces disponibles (avec visite virtuelle) et les tarifs.

En 2020, l'espace Beausoleil a accueilli 11 locations sur une durée totale de 18 jours d'occupation, permettant à la commune de bénéficier de recettes de location de 10 071 €. Les locations correspondaient à des concours et examens (50%), des repas et soirées (18%), des réunions et séminaires (18%) et des spectacles (14%).



PROGRAMMATION CULTURELLE

L'activité de programmation culturelle s'articule autour de 3 axes : la diffusion de spectacles, l'aide à la création et l'action culturelle. Ces trois axes se développent grâce à un travail en partenariats et en réseaux, notamment avec le Pôle Sud, le Grand Logis, le festival du Grand Soufflet, les adhésions à plusieurs réseaux professionnels, les partenariats avec les associations pont-péennaises, les services municipaux, et le Comité des Usagers de Beausoleil (CUB), composé d'une trentaine de bénévoles qui participent à l'organisation des spectacles.

La diffusion

La diffusion de spectacles fonctionne en saisons culturelles, de septembre à mai, avec en moyenne 9 spectacles par saison. La programmation culturelle de l'espace Beausoleil est pluridisciplinaire (musique, théâtre, humour, danse).

	Nombre spectateurs	Recettes de billetterie
SAISON 2018-2019	2 503	27 507 €
SAISON 2019-2020	1 696	16 058 €

La baisse de 32% de la fréquentation et de 42 % des recettes s'explique principalement par la crise de la COVID 19 et l'annulation de 2 spectacles en mars 2020.

Le partenariat avec le centre culturel Pôle Sud à Chartres-de-Bretagne s'est poursuivi lors de la saison 2019-2020 : les deux centres culturels choisissent et programment un spectacle en commun, partagent les dépenses et les recettes à 50 %, et mettent réciproquement en valeur leurs 2 saisons culturelles dans tous les supports de communication.

Le partenariat s'est aussi poursuivi avec la carte Coup double (15 €). Elle permet de bénéficier d'une réduction sur tous les spectacles du Pôle Sud et de l'espace Beausoleil. 191 cartes ont été vendues sur la saison 2018-2019, 182 cartes au cours de la saison 2019-2020.

Un nouveau partenariat du même type s'est établi avec le centre culturel Grand Logis à Bruz (coréalisation d'un spectacle).

L'aide à la création

L'espace Beausoleil apporte son aide à la création, souvent locale, par la mise à disposition d'espaces de répétition et de création, de moyens techniques et humains. Ces résidences entrent parfois dans le cadre des dispositifs de Rennes Métropole.

Les équipes artistiques sont majoritairement accueillies en résidence lors des vacances scolaires. Leur nombre a diminué au fil des saisons, ce qui peut s'expliquer par des calendriers de plus en plus chargés, laissant moins de place à l'organisation de résidences artistiques.

L'action culturelle

L'espace Beausoleil développe des actions culturelles autour de sa programmation, pour sensibiliser les Pont-Péennais à diverses disciplines artistiques et leur permettre d'échanger avec des artistes à l'occasion de rencontres et temps informels, comme des sorties de résidence ou des ateliers de pratique. Ces actions sont souvent conçues et proposées en collaboration avec d'autres services municipaux, comme la médiathèque ou le local Jeunes.

IMPACT DE LA COVID 19

La crise de la COVID19 et les mesures de confinement ont obligé l'espace Beausoleil à fermer ses portes au public pendant de longs mois. Cela représente l'annulation de 19 locations sur l'année – soit environ 29 600 € de pertes de recettes, de 33 mises à dispositions, et de tous les spectacles programmés en mars et en novembre-décembre. Depuis fin octobre 2020, l'eB est toujours fermé au public, mais il est tout de même régulièrement occupé par des résidences artistiques et des locations professionnelles, type examens et concours.

ESPACE BEAUSOLEIL

AGENDA MARS-AVRIL-MAI



OLDELAF

CHANSON FRANÇAISE

On ne présente plus Oldelaf, qui depuis 20 ans enchante la scène française avec ses chansons caustiques et sa plume pleine de sensibilité, qui sait mettre en musique des situations de la vie quotidienne. « L'Aventure », c'est un album réalisé sur les routes de France, dans un camping-car. Un album sur le voyage, la route, sur notre monde qui bat de l'aile, mais dont on doit rire coûte que coûte...

En coréalisation avec le Pôle Sud

Lieu : Espace Beausoleil

Tout public

SPECTACLE
ANNULÉ

BLACK BOY

C^{ie} Théâtre du Mantois

Mardi 20 avril - 20h30

CONCERT DESSINÉ

Écrit en 1945, Black Boy est le premier roman écrit par un noir sur ses conditions de vie. L'auteur y raconte son enfance et son adolescence dans le sud ségrégationniste américain du début du XX^e siècle. Le spectacle propose une "vibration" sensible de ce roman aussi mythique que bouleversant, qui mêle sur scène trois voies portées par une même inspiration, la même volonté de donner à voir, à entendre, cette œuvre majeure.

En coréalisation avec le Grand Logis

Lieu : Grand Logis à Bruz

Tout public à partir de 13 ans

NOUVELLE DATE

À PEU PRÈS ÉGAL À EINSTEIN? Titus

DATE EN COURS
DE REPORT

SPECTACLE THÉÂTRAL SCIENTIFIQUE

Ce spectacle théâtral vaguement scientifique et néanmoins poétique mêle récits, témoignages, informations scientifiques, souvenirs d'enfance. Il cherche à comprendre ce que pourrait être l'intelligence, en mêlant le vrai et le faux, le sérieux et l'humour.

Tout public à partir de 12 ans

LES VOIX DU VERBE Damien Noury

Mercredi 12 mai - 20h30

SLAM

Qu'est-ce que la poésie ? Pourquoi est-elle à la fois si nécessaire et si éloignée de nos vies ?

Figure notoire de la scène Slam française, Damien Noury vous propose de mener l'enquête. Sous la forme d'un témoignage, il cherche à partager son expérience, et donne à entendre - accompagné du musicien et compositeur Julien Jolly, une sélection de textes de poète.esse.s francophones du XX^e siècle.

Tout public à partir de 12 ans

COMMUNAUTÉ Engrenage[s]

DATE EN COURS
DE REPORT

DANSE HIP-HOP

La nouvelle création d'Engrenage[s], chorégraphiée par Elodie Baudet et Franck Guizonne avec 5 danseurs hip-hop aux identités fortes, interroge les enjeux individuels et collectifs que la communauté peut représenter, ce que nous pouvons vivre au sein du groupe, entre appartenance et exclusion, désir ou rejet...

En coréalisation avec le Pôle Sud

Lieu : Pôle Sud à Chartres-de-Bretagne

Tout public

INFOS ET BILLETTERIE

Les spectacles qui ne pourront pas avoir lieu du fait du contexte sanitaire seront annulés ou reportés. Vous serez informés et aurez la possibilité de conserver vos billets ou de demander le remboursement. Alors n'hésitez plus, réservez vos places !

Merci de privilégier les réservations en ligne :

www.espacebeausoleil.fr

02 99 05 75 63 - espacebeausoleil@pontpean.fr

De nouvelles dates vous seront communiquées prochainement... restez connecté.e.s !

USPP FOOTBALL

Un club qui vit grâce au bénévolat et à une passion commune

Comme tous les clubs, l'USPP est dans l'obligation de respecter le protocole sanitaire mis en place par la Fédération Française de Football. Les compétitions sont à l'arrêt et le club est confronté à des difficultés financières dues à un manque de règlements de licences, à l'absence de recettes générées habituellement par les matchs du week-end et un déficit d'entrée de fonds à la suite de la non organisation des tournois depuis 3 ans. Néanmoins le club garde un effectif dynamique avec (146 adhérents et 17 bénévoles) dont des joueurs de qualité. Et depuis février les entraînements seniors du dimanche après-midi ont pu reprendre.

Les entraînements des jeunes maintiennent la vie du club.

Tous les mercredis au stade, ils sont encadrés par Yoann Durand éducateur, François Amice dirigeant, Jean-Marcel Dréano arbitre officiel et Jade Mayeux en contrat civique.

Yoann à 21 ans, il demeure à Bréal-sous-Montfort où il joue en senior. Titulaire des diplômes CCF1+CCF2 (certifié) +CCF3, il encadre les jeunes des U6 au U11. Passionné, il sait s'adapter aux

capacités de chacun en proposant des exercices adaptés.

Jade âgée de 19 ans est en contrat civique. Ancienne joueuse à l'USPP elle a rejoint l'équipe féminine de Bruz. Sa mission : accompagner Yoann, mettre en place un programme éducatif fédéral pour la catégorie U6-U9, communiquer les informations du club sur le site internet et organiser un événement. Suite à son contrat civique, elle souhaite s'orienter vers une école de gendarmerie ou de police.

L'USPP remercie Wilfried Gaignard coach équipe seniors qui a quitté le club pour raison professionnelle. Le club est la recherche de son remplaçant. Les membres du bureau remercient toutes les personnes bénévoles qui donnent de leur temps, que ce soit en entraînant, en encadrant et en véhiculant les joueurs du groupement des jeunes vers Laillé et Bourgbarré, ainsi que leurs sponsors et la municipalité qui les soutiennent pendant cette période de pandémie.

L'USPP recherche des parents pour accompagner et diriger les jeunes le samedi et des dirigeants pour les



Yoann et Jade

seniors le dimanche. Si vous avez envie de vous investir dans un esprit convivial, contactez l'USPP

usppvicepres@gmail.com.

<http://club.quomodo.com/usp>

Facebook [USPP Foot](#)

© USPP Foot

ATELIER DE CRÉATIVITÉS

un blog

L'association de loisirs créatifs enfants, ados, adultes a créé un blog pour vous permettre de découvrir le travail des artistes et peut-être avoir l'envie de venir les rejoindre. <https://arts-pont-pean.skyrock.com>

INFOS ET CONTACT

atelier.creativites@gmail.com

06 80 76 79 24 - Présidente

06 48 33 85 55 - Secrétaire



LE ROI GRENOUILLE

Théâtre enfants et adultes



Il y a un an le confinement plongeait dans le silence tous les lieux de spectacles et de culture, nous appauvrissant intellectuellement et émotionnellement. Le théâtre du Roi Grenouille n'a pas été épargné et le rideau est tombé. Depuis, la troupe avance sur des montagnes russes, alternant espoirs et déceptions.

En janvier, le brouillard s'est enfin éclairci offrant la possibilité aux jeunes acteurs de retourner fouler les planches. Le bureau s'est alors adapté en aménageant les horaires des séances, afin de respecter le couvre-feu. C'est avec plaisir que l'animatrice et les enfants ont retrouvé cet espace de liberté et de créativité dont ils avaient trop longtemps été éloignés. Certes, la contrainte du masque et des gestes barrières modifie les cours, mais heureusement l'imaginaire ouvre

des fenêtres pour s'accommoder des circonstances et profiter du moment présent.

En revanche, les Dinosaures n'ont pas cette chance et ils vont devoir attendre encore pour répéter. À l'heure de la rédaction de cet article nous sommes hélas, toujours dans l'expectative quant à la possibilité de remonter ou pas sur scène dans les prochaines semaines. Le théâtre est d'abord l'art de la présence, de l'interaction entre les comédiens et le public, et nous comptons bien sur les représentations prévues au printemps.

AGENDA

- Les 9 et 10 avril 2021

Adèle est de retour

la pièce des adultes

- Le 5 juin 2021 :

les saynètes des enfants

PRIMEVÈRE

Maryvonne Monnier présidente de l'association des assistantes maternelles depuis plus de 20 ans passe le relais. La commune souhaite mettre en lumière cette figure du monde associatif pont-péannais et la remercier pour son investissement indéfectible, son précieux sens du relationnel et son sourire qui fait du bien.



© CC - 2021

Quand avez-vous commencé le métier d'assistante maternelle ?

Je suis devenue assistante maternelle en 1984. J'ai exercé cette profession jusqu'en 2015, soit durant 31 ans.

Combien d'enfants vous avez gardé durant ces 31 ans ?

Je me suis occupée de 110 enfants, pour certains, j'ai gardé deux générations, le papa et 25 ans après son enfant. Je me souviens de chacun d'eux. J'ai vu beaucoup de bêtises qui restent aujourd'hui de bons souvenirs. 110 enfants, c'est beaucoup d'affection donnée et reçue.

Est-ce que le métier d'assistante maternelle a évolué depuis 30 ans ?

Oui, la législation a évolué, la réglementation est devenue très stricte en matière de sécurité, tant concernant l'aménagement du domicile que de ce que l'assistante maternelle a le droit de faire et la formation tout au long de la carrière est devenue obligatoire.

Comment est née l'association Primevère ?

Le métier d'assistante maternelle est un métier où l'on travaille seule. C'est pour répondre à un besoin de lien social et d'information que l'association est née en 1996, avec Thérèse Lesveque pour présidente. L'association fournit les contrats, les grilles de tarifications, oriente, conseille, informe, propose des temps de rencontre, des animations, des ateliers...

Quel est votre rôle au sein de Primevère ?

Je suis présidente depuis 2001. Mes missions sont diverses et variées, organiser les ateliers de loisirs créatifs de la Petite récré, programmer les spectacles de Noël et Pâques, effectuer une veille sur la réglementation, accompagner les nouvelles assistantes maternelles, être le relais de l'union départementale des assistantes maternelles...

C'est un poste très prenant, mais qui m'a apporté beaucoup humainement.

Comment les assistantes maternelles vivent cette période de crise sanitaire ?

Cette période est très dure pour les assistantes maternelles, car elles ne peuvent plus se réunir, elles se sentent isolées. De plus, le protocole sanitaire qui leur est imposé est lourd et difficile à mettre en place avec des tout-petits.

Souhaitez-vous passer un message ?

Je souhaite remercier les élus de la commune durant ces années pour leur écoute et leur bienveillance, ainsi que les assistantes maternelles pour tous les bons moments passés à leur côté et leur soutien dans les moments difficiles. Je remercie également les commerçants pour leur précieuse participation financière en soutien au spectacle de Noël. Une mention spéciale ira au bureau de l'association, aux agents de la commune et à Karine HARDY pour avoir accepté de me remplacer au poste de présidente.

Quels sont vos projets pour la suite ?

Je vais continuer à m'investir auprès de la banque alimentaire et pouvoir profiter de mes petits-enfants.

LES VITRINES PONT-PÉANNAISES



© Vitrines Pont-Péannaises

Bureau de l'association

L'association de commerçants Les Vitrines pont-péannaises créée fin 2020 réunit une vingtaine d'entreprises.

Elle vise à créer du lien au sein du tissu économique local et accroître son dynamisme. Les Vitrines pont-péannaises ont créé un premier événement durant la période de Noël avec leur tombola. C'est un premier succès pour l'association qui a remporté une belle participation avec près de 1 000 tickets enregistrés et de nombreux lots gagnés, dont des coffrets beauté, chocolats, lunettes solaires, bon d'achats, fleurs, vins...

INFOS ET CONTACT

02 99 52 88 02

lesvitrinespontpeannaises@gmail.com

APPEL À CRÉATEURS !

Avis aux créateurs, créatrices, la mairie souhaite organiser un marché de créateurs lors de la fête de la mine le 26 juin 2021.

Si ce projet vous intéresse faites-vous connaître sylvie.bernard@pontpean.fr

ARTS MANIAQUES

L'art de continuer le théâtre en toute circonstance

Comment faire vivre son activité et maintenir le lien entre les membres de la troupe et le public, dans un contexte de crise sanitaire : Tel est le défi que se sont lancé Les Arts Maniaques.

Les répétitions traditionnelles étant interdites, il a fallu tester la version en visio, puis finalement préférer des répétitions à domicile en nombre réduit et dans le respect des gestes barrières, avec l'idée en tête d'être prêts quand les salles rouvriront.

Ont pu être maintenues des activités externes, telles que les ateliers avec l'association Relais Emploi de Bruz, une structure associative d'insertion par l'activité économique. Les Arts Maniaques interviennent depuis trois ans dans des ateliers intitulés « Le théâtre au service du quotidien ». Le principe consiste à redonner confiance au personnel de l'association à travers des exercices pratiqués habituellement dans des cours de théâtre. Dans le même ordre d'idée, ils ont animé des ateliers en lycée auprès de classes de 2^e et de 1^{ère}, avec comme thème : le théâtre, outil de communication.

Ils ont voulu aussi permettre aux Pont-Péannais, en partenariat avec la médiathèque, de s'exprimer sur le confinement à travers un jeu concours intitulé : « À vos plumes ». L'idée était de mettre en scène des textes rédigés par les habitants, de les enregistrer, les mettre en images et les publier sur la page YouTube Arts Maniaques. Ils ont reçu plus de trente textes en deux mois et obtenu plus de 2 000 vues. Les résultats du concours sont disponibles [sur leur page](#).

Pour continuer à rêver, ils ont rejoint le projet *Par 4 chemins*, une aventure théâtrale à suivre toute l'année 2021, au théâtre de l'ADEC à Rennes et dans tout le département. Le principe est de faire se rencontrer les comédiens d'une



troupe amateur et une autrice de théâtre professionnelle, qui écrira une pièce courte spécialement pour eux. Cette année, Les Arts Maniaques partageront l'affiche avec La Mélanienne de Montours et Intra en scène de Saint-Malo. Ils les rencontreront trois fois courant 2021, pour découvrir les autrices, les textes, puis lancer la tournée départementale. En effet chaque troupe sera conviée à jouer dans la commune des autres participants, ainsi qu'à la salle de l'ADEC.

Ils croisent les doigts pour vous retrouver le plus vite possible dans les salles de spectacle !

arts.maniaques@laposte.net
www.lesartsmaniaques.fr

UNC

11 novembre

Malgré les restrictions sanitaires, quelques adhérents UNC et élus étaient présents autour du monument aux morts pour honorer la mémoire de nos combattants le 11 novembre dernier.

Au cours de la cérémonie, René Desbois, vice-président de l'UNC Pont-Péan a reçu la médaille militaire, plus haute distinction pour les sous-officiers, en récompense de ses actes de bravoure, au cours d'opération durant la guerre d'Algérie.

REJOINDRE L'UNC OU EN SAVOIR +
<https://www.unc.fr/>



COMITÉ DES FÊTES

Vide grenier

Dimanche 25 avril 2021



© Gdebaia

Côté manifestations, l'équipe organise actuellement le vide grenier qui aura lieu le dimanche 25 avril 2021.

Les exposants n'auront pas à réserver d'emplacement au préalable.

Le secteur occupé par les exposants ne change pas : Chemin Vert, centre

commercial Les Genêts, rue des Marronniers, rue des Pins, rue des Genêts, allée des Bruyères. L'installation des stands se fera entre 6h et 8h30 et l'accueil du public entre 9h et 17h30.

La circulation sera coupée sur cette zone entre 5 h et 19h.

Recherche exposants au Salon du bois

**Samedi 20 et dimanche 21
novembre**

Vous êtes artisan ou artiste travaillant le bois, venez exposer vos œuvres, faire découvrir votre savoir-faire et partager votre passion au salon du bois les samedi 20 et dimanche 21 novembre.

INFOS ET CONTACT

comitedesfetespontpean.fr

TARIFS

4 € les 2 m.

5 € l'emplacement du véhicule

APE

Une belle action locale au service des projets de l'école

Construction de cabanes

Cette année, l'équipe enseignante s'est formidablement investie et adaptée pour poursuivre des projets avec les enfants qui ont toujours beaucoup de plaisir à y participer : Les enfants du CM1/CM2 travaillent par exemple actuellement sur des projets de construction de cabanes avec pour ambition d'y rester une soirée en fin d'année scolaire.

Ventes de plantes

Afin de soutenir tous ces projets, l'Association des parents d'élèves (APE) de l'école élémentaire Lucie Aubrac vous partage une très belle opération en partenariat avec Sébastien, fleuriste « Ma Signature » à Pont-Péan. Sébastien nous propose un panier de 4 belles variétés de plantes (une plante grasse, une orchidée, une plante fleurie et un rosier) à des tarifs préférentiels (de 12 à 30 €). Pour passer commande, il suffit de passer par l'APE (un mot sur les modalités de commande sera diffusé par l'équipe enseignante à chacun des enfants). Les plantes seront ensuite à

retirer en boutique entre le 26 et 29 mai en bénéficiant ainsi des conseils d'entretien d'un spécialiste. C'est une formidable occasion de se faire plaisir en offrant une jolie plante pour la fête des mères, à son conjoint, ses voisins, sa belle-mère. Les bénéfices seront versés à l'APE pour soutenir le financement des projets de l'école et permettent de soutenir le commerce de proximité. Alliant dynamique locale et plaisir d'offrir, nous sommes convaincus que cette action remportera un vif succès !

L'action de l'APE ne s'arrête pas là et nous pouvons également vous donner l'eau à la bouche en évoquant la vente de chocolats pour Pâques ou vous citer l'opération des fournitures scolaires que nous reconduirons en 2021.

Si vous souhaitez participer à la vie de l'école, Rejoignez-nous !! Envoyer simplement un mail à ape.lucie.aubrac.pontpean@gmail.com

COLLECTE DE SANG



mercredi 24 mars

L'Établissement Français de don du Sang organise une collecte de sang à Pont-Péan, le mercredi 24 mars 2021, entre 14h30 et 19h à l'espace Beausoleil.

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU PRÉALABLE SUR

<https://efs.link/M4d3N>

Les besoins en sang sont toujours constants, restons mobilisés. D'autres lieux de collectes sont possibles, l'information est disponible sur <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>

VACCINATION COVID-19

Les plus de 75 ans et les personnes présentant des pathologies à haut risque peuvent se faire vacciner.



© Rennes métropole

VACCINATION : SERVICE HANDISTAR

Depuis le 25 janvier, Rennes Métropole a mis en place un dispositif de transport s'appuyant sur HandiStar, organisé par Kéolis.

Ce service de prise en charge individualisée est réservée uniquement aux personnes ayant déjà un rendez-vous vaccinal et rencontrant des difficultés à se déplacer. 02 99 27 40 16 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

INFORMATION

<https://www.star.fr/actualites/covid-19-centre-vaccination>

VACCINATION GRAND PUBLIC

ÂGE	SITUATION	AstraZeneca	Pfizer BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans	non concerné, pour le moment		
18 à 74 ans	pas de problème de santé	non concerné, pour le moment	
	pathologie à haut risque	médecin traitant ou établissement de santé	centre de vaccination
+ de 75 ans	-	centre de vaccination	

PRENDRE RENDEZ-VOUS

- Pour prendre un rendez-vous dans un centre de vaccination, un numéro unique est mis en place :

08 05 69 08 21.

Ce numéro est gratuit et fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 17h.

- Il est également possible de s'inscrire sur la plateforme Doctolib : <https://www.doctolib.fr>

LES CENTRES DE VACCINATION À PROXIMITÉ

- BRUZ - PARC EXPO AEROPORT - Accès porte B
- RENNES LIBERTÉ esplanade Charles de Gaulle
- RENNES SOS Médecins, bd Eugène Pottier (Cleunay)
- BAIN DE BRETAGNE - La Croix Rouge

INFORMATION

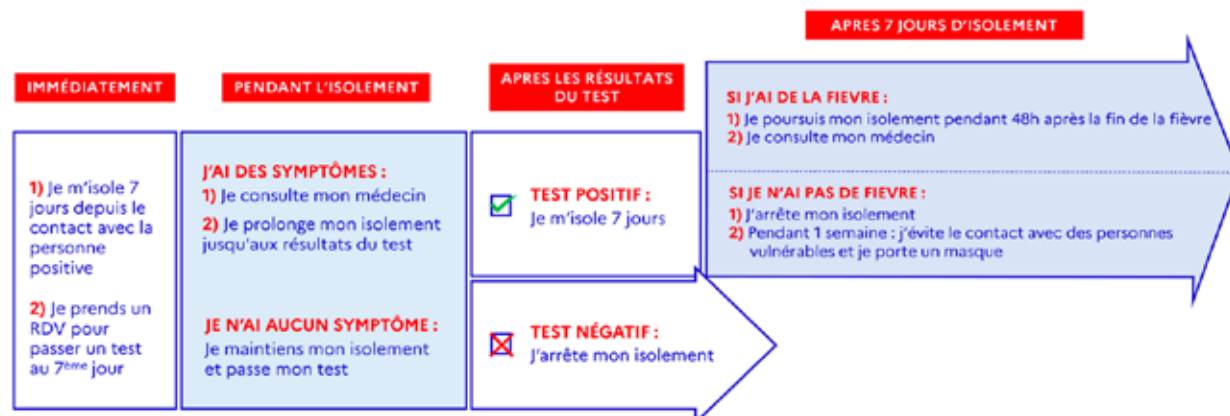
<https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-35-ille-et-vilaine.html>

La campagne de vaccination est progressive, ces informations sont susceptibles d'évoluer.

INFORMATION : <https://www.bretagne.ars.sante.fr/>

Je suis contact à risque, que dois-je faire ?

#COVID19



MAIRIE

2 avenue du Chemin Vert - 35131
02 99 52 41 70 mairie@pontpean.fr
www.pontpean.fr

Lundi 14h - 17h30
Mardi 14h - 17h30
Mercredi 10h - 12h et 14h - 17h30
Jeudi 14h - 17h30
Vendredi 10h - 12h et 14h - 17h30
Samedi 09h - 12h

**En cas d'urgence le week-end
l'adjoint.e d'astreinte
est joignable au 06 76 87 77 00**

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
rue de la Mine - 02 99 52 82 23
technique@pontpean.fr

**Signaler un dysfonctionnement
d'éclairage, de voirie, d'égout :**
<https://e-demarches.rennes.fr/>
02 23 62 25 25

ESPACE BEAUSOLEIL

Salle de spectacles et de réceptions
allée de la Mine - 02 99 05 75 63
espacebeausoleil@pontpean.fr
www.espacebeausoleil.fr

MÉDIATHÈQUE

18 route de Nantes - 02 99 52 80 53
mediatheque@pontpean.fr
www.mediathequepontpean.fr

*Service temporairement adapté
suite aux mesures sanitaires
gouvernementales avec
média-drive sur rendez-vous*
Mardi, jeudi : 15h30 - 17h30
Mercredi : 10h - 12h ; 14h - 17h30
Samedi : 9h15 - 12h30

GROUPE SCOLAIRE LUCIE AUBRAC
allée de l'école - 02 99 52 84 05

ACCUEIL DE LOISIRS

ET PÉRISCOLAIRE (3 - 12 ans)
allée de l'école - 02 99 05 77 17
enfance@pontpean.fr
pontpean.portail-familles.net

LOCAL JEUNES (12-18 ans)

Espace Beausoleil - allée de la Mine
06 74 83 34 95
localjeunes@pontpean.fr

PETITE ENFANCE (0-6 ans)

2 rue de Bellevue - 06 86 87 31 63
petiteenfance@pontpean.fr

CRÈCHE MILLE-PATTES

Espace Brocéliande
Chartres-de-Bretagne - 02 99 77 19 01

MULTI-ACCUEIL TINTINABULLE

1 rue Madame de Janzé
Chartres-de-Bretagne - 02 99 41 35 32

CCAS

Centre communal d'actions sociales
Mairie de Pont-Péan - 02 99 52 41 70
Logements sociaux, tarification
solidaire des transports, dispositif
Sortir!, banque alimentaire.
L'adjoint à la solidarité D. Jacq reçoit
sur rendez-vous, tous les jeudis matins.

CDAS

Centre départemental d'actions sociales
rue Madame de Janzé
Chartres-de-Bretagne - 02 99 41 19 19

AGENCE POSTALE

Centre commercial Les Genêts
02 99 52 83 48
mardi, jeudi, vendredi et samedi
9h à 12h

MARCHÉ

Tous les dimanches matins
Place du C. Commercial Les Genêts

DÉCHÈTERIES

- **Bruz** Les Garennes
du lundi au samedi 9h-12h et
14h-18h - fermé le mardi matin

- **Chartres-de-B.** av. du Trégor
lundi et vendredi 14h-18h*
mardi : 9h-12h
mercredi et samedi : 9h-12h et
14h-18h*

- **St-Erblon** Le Perray- déchets verts
lundi, mardi et vendredi 9h-12h
mercredi 14h-18h*
samedi 9h-12h et 14h-18h*
*fermeture à 17h du 1^{er} nov. au 31 mars

Service déchets

Rennes Métropole 08 00 01 14 31

MAISON MÉDICALE

88 route de Nantes
DIÉTÉTICIENNE
G. Quéré - 02 99 52 41 36

INFIRMIÈRES

C. Houeix, A. Broussaud Bécot
02 99 52 82 11 - 06 84 13 21 97

KINÉSITHÉRAPEUTES

M. André, N. Girard - 02 99 52 42 14

MÉDECINS

N. Galland 02 99 52 86 64 S.
Galland-Dayot 02 99 52 44 44

PODOLOGUE

M. Mellet 02 99 63 59 15

PSYCHOLOGUES

D. Cassin 02 99 52 42 42
L. Le Mestre 06 87 02 14 57

DENTISTES

V. Lainé - MP. Saulnier M. Tancray
5 bis rue de la Rivaudière
02 99 52 85 41

INFIRMIÈRE

S. Lozahic - 31 allée des Cèdres
06 83 57 15 12

PHARMACIE

M. Cavarec - 02 99 52 41 20

AVICE TAXIS

4 rue de Bellevue - 06 10 61 07 10

OSTÉOPATHE

A. Chevalier - 7 bis rte de Nantes
06 58 12 31 45

ORTHOPHONISTE

M. Blanchais - 2 allée du Parc
02 99 52 48 94

URGENCES : 112 - SAMU : 15

Police secours **17** - Pompiers : **18**
Urgences pour personnes qui ont
des difficultés à entendre ou à
parler : **114**

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Élisa PECQUEUR	05/11/20
Noa NOGUES	15/11/20
Elias GICQUEL	09/12/20
Sacha MAUGÉ	06/01/21
Lucas LÉVEIL	30/01/21

MARIAGES

Nadine ALEXANDER & Sif Eddine EL MIR	19/12/20
Gwenaëlle PHILIPPE & Ludovic DUQUESNEL	09/01/21

DÉCÈS

Yvette GENDROT née DEPINCE	04/11/20
Didier HUBERT	08/11/20
Paco LOUESSARD	20/11/20
Corinne TROCHU née BOUIN	12/01/21
Maria Edite GONÇALVES FERNANDES née MENDES SOARES	23/01/21
Paulette CRUBLÉ née MARCADÉ	05/02/21
Louis GADRAS	10/02/21
Jean RICHARD	04/03/21



Retrouvez toute l'information
de votre ville sur son site internet
WWW.PONTPEAN.FR



Recevez chaque semaine l'actualité
Pont-Péannaise en vous inscrivant
à la newsletter



Suivez @VilledePontPean

Directeur de publication : Michel DEMOLDER
Magazine municipal trimestriel réalisé par la commission
communication : Évelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Anthony
BOSSARD, Nicolas RATY, Nadège LETORT, Dider LEGOFF
et la responsable communication de la ville, Céline Calvar.
Nous remercions les élus, les services municipaux,
les associations ainsi que Jean-Pierre CUDENNEC et Gérard
GAUCHON qui participent à la création des articles.
ISSN n°12823-5714 - tirage 2100 exemplaires.
Impression sur papier géré durablement
par l'imprimerie Chat Noir impressions - 1 rue Jaunais de
Mivoie, ZAC Mivoie Le Vallon, 35136 St-Jacques-de-la-Lande

CONTACT : communication@pontpean.fr

Pont-Péan



L'agenda

MARS

17 MARS

RÉUNION PUBLIQUE

financement participatif
ferme photovoltaïque
19h - la Halle Pagnol à Bruz

SAMEDI 20 MARS
P'TITS LECTEURS, SPÉCIAL CONGO
10h - médiathèque

MERCREDI 24 MARS
COLLECTE DE SANG
14h30 à 19h - espace Beausoleil

SAMEDI 27 MARS
ATELIER NUMÉRIQUE
prix ados créateurs
médiathèque

AVRIL

JEUDI 1^{ER} AVRIL *
À PEU PRÈS ÉGAL À EINSTEIN ?
Titus
20h30 - espace Beausoleil

LUNDI 5 AVRIL
CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 7 AVRIL*
COMMUNAUTÉ
Compagnie Engrenage{s}
danse hip-hop
20h30 - espace Beausoleil

VENDREDI 9 ET SAMEDI 10 AVRIL
ADÈLE EST DE RETOUR
LE ROI GRENOUILLE
théâtre
espace Beausoleil

DU 12 AVRIL AU 14 JUIN
EXPOSITION
les Pont-Péannais ont du talent
médiathèque

SAMEDI 17 AVRIL
P'TITS LECTEURS
spécial « Pont-Péannais »
10h - médiathèque

MARDI 20 AVRIL
BLACK BOY
Cie Théâtre du Mantois
20h30 - espace Beausoleil

SAMEDI 24 AVRIL
LES AUTEURS/TRICES À L'HONNEUR
10h à 12h - médiathèque

DIMANCHE 25 AVRIL
VIDE GRENIER
comité des fêtes

MAI

SAMEDI 1^{ER} MAI 2021
date limite de participation au
CONCOURS DE DESSIN
Les crados à Pont-Péan, non merci !

LUNDI 3 MAI
LANCLEMENT DE LA CAMPAGNE
de financement participatif
ferme photovoltaïque

LUNDI 3 MAI
CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 AU 7 MAI
STAGE DE SLAM
Local Jeunes

JEUDI 6 MAI
PERMANENCE FINANCEMENT PARTICIPATIF
ferme photovoltaïque
17h à 19h - mairie

VENDREDI 7 MAI
DATE LIMITE INSCRIPTION
SUR LES LISTES ÉLECTORALES

MARDI 11 MAI
PERMANENCE FINANCEMENT PARTICIPATIF
ferme photovoltaïque
10h à 12h - mairie

MERCREDI 12 MAI
LES VOIX DU VERBE
DAMIEN NOURY
slam
20h30 - espace Beausoleil

JUIN

SAMEDI 5 JUIN
PLACE AUX COMÉDIENS ET COMÉDIENNES !
dans le cadre des Pont-Péannais ont du talent
10h à 12h - médiathèque

5 JUIN
LES SAYNÈTES DES ENFANTS
LE ROI GRENOUILLE
théâtre
espace Beausoleil

LUNDI 7 JUIN
CONSEIL MUNICIPAL

SAMEDI 12 JUIN
PETIT BŒUF MUSICAL
dans le cadre des Pont-Péannais ont du talent
10h à 12h - médiathèque

DIMANCHES 13 JUIN ET 20 JUIN
ELECTIONS RÉGIONALES
ET DÉPARTEMENTALES

VENDREDI 25 JUIN
BALADE CONTÉE
Association de randonnée pédestre / eB

SAMEDI 26 JUIN
FÊTE DE LA MINE
Carreau de la Mine
Comité des fêtes/municipalité
20h - départ espace Beausoleil

SAMEDI 26 JUIN
FÊTE DE LA CITOYENNETÉ
Lancement du Comité Consultatif Citoyen,
du Budget participatif et de la Convention
citoyenne Biodiversité
9h30 - 17h - espace Beausoleil

* dates en cours de report

Les événements annoncés dans ce magazine sont conditionnés par le contexte sanitaire lié à la covid-19 et aux mesures gouvernementales qui en découlent. L'information est actualisée régulièrement sur www.pontpean.fr

Pont-Péan